

COLLECTION "PAX,,

VOL. XIV

---

LA PREMIÈRE APOLOGIE  
DU DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

# La Conception Immaculée de la Vierge Marie

(De Conceptione Sanctae Mariae)

PAR

EADMER

MOINE DE CANTORBÉRY (1124)

Introduction et traduction

PAR DOM B. DEL MARMOL

MOINE DE MAREDSOUS



LILLE  
DESCLÉE, DE BROUWER & C<sup>ie</sup>  
41, RUE DU METZ

PARIS  
P. LETHIELLEUX  
RUE CASSETTE, 10

---

ABBAYE DE MAREDSOUS

1923





## *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2009.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



**LA CONCEPTION IMMACULÉE  
DE LA VIERGE MARIE**



**S. Albert de Louvain, par Dom B. DEL MARMOL (Collection *Les Saints*). 2<sup>e</sup> édition. Paris, Gabalda, 1922.**

*Nihil obstat*

**CENSORES DEPUTATI.**

---

*Imprimere licet*

**CAELESTINUS, abbas**  
**Maredsolis, 1 Oct. 1923.**

*Imprimatur*

**MAX. DEBOIS, Vic. Gen.**  
**Namurci, 5 Oct. 1923.**

*Tous droits de reproduction et de traduction  
réservés pour tous pays.*



# INTRODUCTION.

## I. — Notice sur Eadmer.

Avant d'exposer les motifs qui engagèrent un moine anglais au XII<sup>e</sup> siècle à écrire une apologie de l'Immaculée Conception, et de montrer l'influence considérable de cet ouvrage dans le développement du culte et du dogme marials, il n'est pas sans intérêt de faire connaître brièvement l'auteur de ce traité et le cadre historique dans lequel il a vécu.

La vie d'Eadmer est intimement mêlée à celle de saint Anselme archevêque de Cantorbéry, et c'est caractériser toute la carrière de notre écrivain que de le montrer pendant seize années secrétaire de ce grand personnage. Ce fut en l'année 1079 qu'eut lieu la première rencontre des deux moines à l'abbaye de St-Sauveur de Cantorbéry. Eadmer, anglo-saxon d'origine, du comté de Kent, était entré de bonne heure au monastère bénédictin attenant à la célèbre église primatiale d'Angleterre. Il n'était encore qu'un adolescent quand S. Anselme s'arrêta à Cantorbéry pendant le premier voyage entrepris en Angleterre l'année même de son élévation à l'abbatit du Bec. Les domaines importants que la célèbre abbaye normande possédait outre-manche motivaient cette traversée. Anselme en profita pour rendre

visite à son ancien maître l'archevêque Lanfranc qu'il avait remplacé dans la chaire de l'école du Bec et auquel il devait succéder sur le siège de saint Augustin. Eadmer nous raconte lui-même son entrevue avec le saint abbé : « Anselme faisait tous les jours des conférences aux moines sur la vie religieuse, et il leur disait sur ce sujet, avec une éloquence éclairée par la raison, des choses merveilleuses, et telles qu'ils n'en avaient encore jamais entendues. Puis à d'autres heures, il s'entretenait en particulier avec ceux des religieux dont l'esprit lui paraissait plus ouvert, leur proposait des questions difficiles sur les livres saints et même sur des livres profanes et les résolvait ensuite. C'est à cette époque que je méritai de faire moi-même connaissance avec sa sainte personne, et, en ma qualité d'adolescent, d'entrer très avant dans sa bienheureuse familiarité, autant du moins que le permettait ma petitesse<sup>1</sup>. »

Quinze ans plus tard, Anselme revenait à St-Sauveur comme archevêque et choisissait Eadmer pour son secrétaire. A partir de ce jour le maître et le disciple ne se quittent plus. Eadmer suivra l'archevêque de Cantorbéry à travers toutes les péripéties de ses voyages et de ses travaux apostoliques. Il sera le spectateur ému de ses luttes terribles avec Guillaume le Roux et Henri Beauclerc, les deux fils et successeurs de Guillaume le

1. *Vita Sancti Anselmi*, lib. I, trad. Ragey, *Histoire de S. Anselme*, I, p. 323.

Conquérant sur le trône d'Angleterre. Il verra avec admiration comment ce grand saint, ne s'appuyant que sur Dieu et sur l'amour de la vérité, finit par l'emporter sur les tyrans qui opprimaient l'Église d'Angleterre et la préserva, cinq siècles avant Henri VIII, du schisme dont elle était menacée. Eadmer fut le consolateur d'Anselme pendant ses deux exils en France et en Italie et l'accompagna dans ses visites à Rome aux papes Urbain II et Pascal II. Témoin de sa piété, de ses vertus, de ses miracles, de la vénération dont il était l'objet, il fut aussi le confident de ses pensées, l'interprète de ses enseignements et de sa science. Leur intimité était si grande, qu'à la fin de sa vie, Anselme demanda et obtint du pape Urbain II l'autorisation de faire vœu d'obéissance à son secrétaire. Enfin à l'heure suprême (21 août 1109), nous retrouvons encore Eadmer au chevet de l'illustre malade, recueillant avec tous les moines de Cantorbéry le dernier soupir du saint archevêque.

Après la mort de son maître, Eadmer vécut retiré dans son monastère, adonné à la prière et à l'étude. La renommée de ses vertus et de sa science, que ses ouvrages avaient fait connaître, parvint jusqu'en Écosse où il fut désigné par le roi Alexandre pour occuper le siège archiépiscopal de St-André. L'élection par le chapitre de cette église avait été régulière, mais des difficultés surgirent au sujet de la consécration. A cause de la rivalité qui existait entre

les deux pays, les Écossais refusaient de reconnaître la juridiction de l'archevêque Raoul, Primat d'Angleterre, et Eadmer prétendait que ce dernier avait seul le droit de le consacrer. On ne put s'entendre et l'élu de St-André retourna dans son monastère où, après avoir renoncé définitivement à la dignité épiscopale, il mourut vers l'année 1124<sup>1</sup>.

La brève esquisse que nous avons donnée des rapports entre S. Anselme et son secrétaire montre à quel point la personnalité du grand archevêque avait absorbé celle du moine de Cantorbéry. Cette influence se retrouve dans tous les écrits d'Eadmer. Ce sont les idées, les sentiments, le style même parfois de S. Anselme, en sorte que les ouvrages de l'un ont été souvent attribués à l'autre et que la critique a de la peine à restituer à chacun ce qui lui revient. Parmi les écrits d'Eadmer qui reflètent plus directement les pensées du saint Docteur et ne sont probablement que des notes recueillies pendant ses conférences et publiées après coup il faut ranger : *De la Béatitude céleste*, *De l'Excellence de la glorieuse Vierge*, *Des quatre vertus de la Bienheureuse Marie*<sup>2</sup>.

1. C'est la date la plus probable. (Thurston, *The Month*, 1904, vol. 104, pp. 203 suiv.) Quelques auteurs, entre autres Bale, Leland et Pit ont confondu Eadmer de Cantorbéry, surnommé le chantre, avec un autre Eadmer, abbé de St-Alban, mort en 980.

2. Ragey, *Histoire de S. Anselme*, I, p. 324, note 1.

Eadmer est très estimé comme historien. Son *Historia novorum* (Histoire des événements récents c-à-d. écoulés depuis la conquête normande jusqu'en 1122) et sa *Vie de S. Anselme*, font autorité pour cette période de l'histoire d'Angleterre. Nous avons aussi de lui plusieurs autres travaux hagiographiques : les vie de S. Wilfrid archevêque d'York, de S. Odon, S. Dunstan, S. Bregwim, archevêques de Cantorbéry, un livre sur l'archange Gabriel et plusieurs autres opuscules. Mais le chef-d'œuvre d'Eadmer c'est le *Traité de la Conception de Sainte Marie*. Avant de l'analyser, exposons les circonstances qui ont provoqué sa composition.

## II. — Le Culte de la Conception de la Vierge en Angleterre au XII<sup>e</sup> siècle.

Au début du XII<sup>e</sup> siècle, vers 1120, quelques moines bénédictins entreprirent une véritable croisade en faveur de la fête de la Conception immaculée. Ce n'était pas une innovation mais la restauration d'un culte déjà ancien. A quel moment avait-il pénétré en Angleterre ? Il n'est pas facile de le préciser. Comme toutes les anciennes fêtes de la Vierge, celle de la Conception prit naissance en Orient où on la trouve célébrée au VIII<sup>e</sup> siècle sous le nom de Conception de Ste Anne<sup>1</sup>. Elle passa

1. On entendait alors le mot conception au sens actif au lieu de le prendre comme aujourd'hui au sens passif.

avec la domination byzantine dans l'Italie méridionale<sup>1</sup> et par cette voie gagna l'Angleterre<sup>2</sup>. On l'y trouve solidement établie dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

1. On trouve la fête mentionnée dans un calendrier de marbre napolitain du IX<sup>e</sup> siècle, découvert en 1742 dans l'église de St-Jean-Majeur. (Kellner : *L'année ecclésiastique*, trad. Bund, p. 325.)

2. L'inscription de la fête de la Conception dans plusieurs calendriers irlandais des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> s. a soulevé la question de savoir si le culte n'avait pas passé par l'île voisine pour arriver en Angleterre. (Thurston, *The Month*, mai 1904, pp. 449, suiv.). M. Bishop a prouvé avec beaucoup d'érudition la thèse contraire à savoir que les calendriers irlandais dépendent d'un calendrier anglais existant à Winchester à l'époque du roi Alfred le Grand (900). Les moines de cette abbaye auraient les premiers introduit en Angleterre la fête de la Conception implantée directement d'Italie. (*Liturgia historica*, 1918, p. 250 suiv.)

3. M. Bishop l'a démontré par des documents liturgiques, notamment : deux calendriers de Winchester du XI<sup>e</sup> s. ; un pontifical et un missel de Léofric, évêque d'Exeter (1046-1072) ; un bénédictional de l'église de Cantorbéry. L'inscription dans les calendriers pourrait à la rigueur se justifier par un simple souci d'érudition, mais les pontificaux et le missel cités nous ont conservé les bénédictions et les oraisons en usage dans la célébration de la fête, ce qui ne laisse subsister aucun doute sur la pratique de ce culte à cette époque. Ces textes ont été publiés et expliqués par M. Bishop dans la *Downside Review*, 1886, pp. 107-119 et reproduit dans *Liturgica historica*, 1918, pp. 238-259. On les trouve aussi dans l'Appendice D du P. Thurston et du P. Slater, S. J. à leur excellente édition du *Tractatus de*

Après la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie (1066), la fête subit une éclipse. Les nouveaux maîtres de la Grande-Bretagne firent peu de cas des observances d'origine Anglo-Saxonne, et le culte de la Conception, nous dit M. Bishop, fut traité comme un produit de la simplicité et de l'ignorance insulaire<sup>1</sup>.

Cependant, au début du régime normand, aucun texte, nous semble-t-il, ne permet d'affirmer qu'il fut aboli intentionnellement. Il disparut dans les bouleversements de cette époque et tomba en désuétude. Ni Lanfranc qui occupa le siège de Cantorbéry en 1070, ni son successeur S. Anselme ne furent complices de cette disparition d'une fête à laquelle, s'ils l'avaient connu, leur piété envers la Vierge n'aurait pu les laisser indifférents. L'étude de leurs œuvres montre qu'ils sont restés complètement étrangers à la controverse au sujet de l'Immaculée Conception<sup>2</sup>.

*Conceptione Sanctae Mariae* d'Eadmer, Fribourg, Herder, 1904.

1. *Liturgica historica*, p. 246.

2. Nous nous écartons sur ce point de la suggestion de M. Bishop (*o. c.*, p. 246 et p. 249), à savoir « que S. Anselme fut probablement familiarisé à Cantorbéry avec la fête de la Conception et indirectement la cause de son introduction à Lyon ». Les passages de ses écrits que nous analysons plus loin montrent qu'il n'exceptait pas la Vierge Marie de la contagion originelle, sans toutefois traiter la question de la Conception ex-professo.

Mais bientôt se dessina un mouvement de restauration. Elsin, d'abord moine de St-Augustin, puis abbé de Ramsey au diocèse de Worcester, avait le premier rétabli la fête dans son abbaye (1080-1087) <sup>1</sup>. Anselme le Jeune, neveu de S. Anselme de Cantorbéry, avant d'être abbé de St-Edmond en Angleterre, gouverna quelque temps le monastère de St-Sabbas à Rome. Ce fut là, sans doute, qu'il s'éprit du privilège de la Vierge Immaculée et de la fête instituée par les grecs en son honneur. Il résolut de la répandre à nouveau dans son pays d'adoption. Osbert de Clare prieur de Westminster, Hugues abbé de Reading et Eadmer le secondèrent dans cette dévoute entreprise.

Leurs efforts furent d'abord couronnés de succès. Mais bientôt une violente opposition s'éleva contre ce qu'on appelait une nouveauté ridicule, une dévotion inventée par des gens simples dépourvus de science théologique. On alla jusqu'à la traiter d'hérésie. L'autorité ecclésiastique s'en mêla. D'un côté les évêques de Salisbury et de St-David voulurent empêcher la célébration de la solennité à Westminster le 8 décembre 1127 ; de l'autre, Gilbert surnommé l'Universel, récemment élu évêque de Londres, prit en mains la défense du culte incriminé <sup>2</sup>.

1. Une légende célèbre circulait autour de ce fait au XII<sup>e</sup> siècle. (Vacandard, *Études de critique et d'histoire religieuse*, 3<sup>m</sup>e série, p. 23 ; P. L. 159, col. 319.)

2. Ces faits que nous résumons nous sont connus surtout



Il le fit approuver dans un concile tenu à Londres en 1129<sup>1</sup>. A partir de ce moment l'opposition fut vaincue et la fête de la Conception, comme les calendriers postérieurs le montrent, fut pratiquement célébrée dans toute l'Angleterre<sup>2</sup>.

Le mérite de ce succès revient en partie à Eadmer. Dès le début de la controverse on recourut à la science et à la piété de l'ex-secrétaire de S. Anselme. Plusieurs passages des écrits du grand Docteur semblaient défavorables à la Conception immaculée. Mieux que d'autres, Eadmer était à même de les réfuter ou de les expliquer. Le pieux moine, déjà au déclin de la vie, se mit au travail, non point avec la fougue d'un Anselme le Jeune ou d'un Osbert de Clare, mais avec le recueillement et la sérénité d'un homme d'étude et d'oraison. La mort (1124) l'empêcha d'assister à l'heureux dénouement de ce premier conflit soulevé au sujet du privilège de Marie,

par les lettres d'Osbert de Clare et le traité d'Eadmer. (Thurston et Slater, *o. c.*).

1. « *Festivitas conceptionis Sanctae Mariae in concilio apud Londoniam apostolica auctoritate confirmata est* ». Ce décret ne se trouve mentionné que dans la chronique de Stowe qui est une compilation des annales de Tewkesbury, composée au XIII<sup>e</sup> s. L'autorité de ce chroniqueur est douteuse, mais M. Bishop montre par les faits rapportés dans les lettres d'Osbert de Clare que cette décision du concile de Londres de 1129 doit être exacte. (*Liturgica historica*, p. 242.)

2. Bishop, *Bosworth Psalter*, p. 46.

mais son magnifique traité de la Conception lui survécut et contribua puissamment au triomphe de la cause qu'il avait si éloquemment défendue.

### III. — Le « **Traité de la Conception de Sainte Marie.** »

1. *Ses éditions.* — Ce traité a été édité au XVII<sup>e</sup> siècle d'une façon incomplète par Bivarius et Raynaud ; beaucoup plus correctement par le savant mauriste Dom Gerberon. Le texte de l'édition bénédictine a été réédité par Migne (P. L. t. 159) et par Hurter (*SS. Patrum opuscula selecta, XII*).

En 1904 deux jésuites anglais, les PP. Thurston et Slater ont publié une édition critique de cet ouvrage surtout d'après un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle, conservé au collège de *Corpus Christi* de Cambridge. Cette édition, enrichie d'une préface, de notes nombreuses, et de plusieurs appendices, donne une idée très complète des questions soulevées autour de ce traité. Elle a servi de base à notre travail et à notre traduction française.

2. *L'authenticité.* — Ce traité fut jusqu'à nos temps modernes faussement attribué à S. Anselme par la plupart des théologiens. Le Père Slater (*o. c.* p. XIII) croit que cette opinion ne s'est sérieusement accréditée qu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle quand les nécessités de la controverse amenèrent les disciples de Duns Scot à appuyer leur défense de l'Im-

maculée Conception sur l'autorité de l'archevêque de Cantorbéry. Nous sommes tentés de faire remonter plus haut l'origine de cette confusion. D'abord nous trouvons parmi les manuscrits collationnés par les deux jésuites plusieurs spécimens du XIII<sup>e</sup> siècle qui placent déjà le traité de la Conception dans les œuvres authentiques de S. Anselme, (pp. XXII et XXIII), donc avant le mouvement provoqué par Duns Scot. — Nous avons vu qu'après la mort d'Éadmer entre 1124 et 1129, la controverse au sujet de la fête battait son plein. Il n'est pas téméraire de supposer que les adversaires du culte en fouillant dans les écrits de saint Anselme avaient découvert et exploité les passages du saint docteur défavorables à la Conception immaculée. Éadmer a en réalité réfuté cette erreur inconsciente de son maître, mais il l'a fait discrètement, sans le citer. On pouvait donc croire que le traité écrit par l'exsecrétaire de l'archevêque reflétait, comme beaucoup d'autres de ses ouvrages, la pensée du grand Docteur. Éadmer, de son vivant, n'a pas été complice de cette confusion. Aussi sincère que respectueux pour la mémoire de son maître, il a signé son écrit d'une façon bien authentique. Mais après sa mort, l'erreur ou la fraude devenait facile, et il n'est pas improbable que les théologiens du concile de Londres en 1129, en faisant valoir les arguments du traité de la Conception, saisirent l'occasion de les appuyer sur l'autorité de l'archevêque de Cantorbéry et d'oppo-

ser Anselme à lui-même dans la personne de son disciple.

Quelques rares auteurs au Moyen-Age ont hésité à attribuer le *Traité de la Conception* à saint Anselme ; d'autres plus récents émirent l'opinion qu'il était l'œuvre d'Anselme le Jeune<sup>1</sup> ; Gerberon, le premier, rangea résolument l'ouvrage parmi les écrits apocryphes de l'archevêque de Cantorbéry. Les Pères Thurston et Slater complétèrent la démonstration du savant mauriste et établirent d'une façon péremptoire que non seulement le traité ne pouvait pas être de S. Anselme mais qu'il était l'œuvre personnelle d'Éadmer. Ces conclusions étant définitives, nous nous bornerons à formuler les preuves sur lesquelles elles s'appuient :

1°) Le plus ancien manuscrit de cet ouvrage de la bibliothèque du Collège de *Corpus Christi* de Cambridge, qui d'après les experts doit être l'autographe lui-même ou une copie de celui-ci, porte ce titre révélateur : *De la Conception de Sainte Marie édité par le moine Eadmer grand pécheur*. C'est la façon dont l'humble bénédictin de Cantorbéry a l'habitude de signer ses ouvrages. Elle porte le cachet authentique de son auteur.

2°) Certaines doctrines du *Traité* s'accordent mal avec les principes théologiques de S. Anselme et l'on ne peut admettre que celui-ci ait modifié lui-

1. Entre autres le P. de Buck : *Etudes*, mars 1860 et le P. Noyon : *Etudes*, 1904, 3, p. 771.

même sa façon de voir exposée dans le *Cur Deus homo* et le *De Conceptione Virginali*, car ces traités ont été composés au déclin de sa carrière. Il en fit présenter deux copies au pape Pascal II, cinq ans avant sa mort <sup>1</sup>.

3<sup>o</sup>) Dans le Traité, il est manifestement question d'une controverse ardente au sujet de la fête de la Conception. Or, nous savons que celle-ci ne fut pas soulevée du vivant de S. Anselme mais une dizaine d'années après sa mort.

Si l'on compare les écrits de S. Anselme avec ceux d'Eadmer, il est intéressant de noter l'évolution de la pensée du disciple, au sujet de la Conception de Marie, se détachant progressivement de celle du maître. Dans le *Cur Deus homo*, S. Anselme s'exprime ainsi : « Bien que la conception de l'Homme-Dieu soit pure et exempte du péché de la délectation charnelle, cependant la Vierge elle-même d'où le Christ a pris la nature humaine, a été conçue dans l'iniquité ; sa mère l'a engendrée dans le péché et elle est née avec la faute originelle, faute d'Adam dans lequel tous ont péché » <sup>2</sup>. Ce texte ne laisse aucun doute. Le saint Docteur affirme que Marie a contracté comme tous les hommes le péché originel. Un peu plus loin il dit encore que la Vierge dont le Christ est né a été purifiée par lui dès avant

1. Thurston, *The Month*, July, 1904, p. 2.

2. P. L. 158, col. 416.

sa naissance. Et comme Boson<sup>1</sup> lui fait remarquer que si le Christ a dû tirer sa pureté de lui-même, en disant qu'il est sorti de la pureté de Marie, on semble affirmer que c'est par elle et non par lui qu'il aurait été purifié, S. Anselme répond : « Non, il n'en est pas ainsi, car, puisque la pureté de la Mère par laquelle il est pur n'existe que par lui, il est pur en lui-même et par lui-même »<sup>2</sup>.

Cette doctrine serait conforme au dogme de l'Immaculée Conception si S. Anselme avait ajouté, comme le fera plus tard l'Église dans sa définition, que cette purification, plus exactement cette préservation, de la Mère du Christ, avait eu lieu non seulement avant sa naissance mais dès avant sa conception, par les mérites prévus de son Fils. Mais telle ne fut pas l'intuition du saint Docteur. D'après lui, Marie est née dans le péché mais « fut purifiée par la foi avant de concevoir son Fils »<sup>3</sup>.

C'est à cette doctrine erronée de S. Anselme, exploitée sans doute par ses adversaires, que Eadmer fait allusion dans son Traité quand il dit : « On prétend que la Mère de Dieu a été soumise au péché originel jusqu'au moment de l'Annonciation et purifiée ensuite par sa foi à la parole de l'ange selon la parole de l'Écriture *fide mundans*

1. Ce traité est écrit sous la forme d'un dialogue entre Anselme et son disciple Boson.

2. P. L. *ibid.*, 419.

3. P. L., *De Conceptione Virginali*, 158, col. 451.

*corda eorum*» (c. 13). Remarquons qu'il ajoute: «Si la foi catholique l'enseigne, je m'y sou mets, mais des raisons supérieures (*altior consideratio*) me détournent de cette opinion ». On voit le respect qu'Éadmer professe encore pour l'enseignement du saint Docteur, et la crainte qu'il éprouve, en s'en éloignant, de s'écarter de la doctrine catholique. Comme il l'avoue au début de son *Traité*, il a d'abord hésité à se prononcer sur cette question. Dans son ouvrage *De l'Excellence de la bienheureuse Vierge*, il avait reproduit la pensée de S. Anselme touchant la purification de Marie par la foi: « Nous croyons, disait-il, que le cœur de la Vierge a été purifié par la foi de ce qui pouvait lui rester de péché soit originel soit actuel »<sup>1</sup>. Il abandonne ensuite cette opinion pour « des raisons supérieures ».

Éadmer restera cependant fidèle par d'autres endroits, même en cette question, à la doctrine de son maître, et les amis du moine de Cantorbéry en s'appuyant sur le *Traité de la Conception* n'avaient pas tout à fait tort de se réclamer de l'autorité d'Anselme. Comme le P. Thurston le fait remarquer, le saint Docteur avait posé le principe du dogme marial dont son disciple tirera toutes les conclusions, car le *Traité* d'Éadmer n'est que le développement de ce magnifique adage de S. Anselme sur la pureté de Marie: « Il convenait que la Mère du Christ brillât d'une

1. P. L. 159, col. 56r.

pureté telle qu'en dehors de Dieu il soit impossible d'en concevoir de plus grande »<sup>1</sup>.

#### IV. — Influence du « **Traité de la Conception** » dans le développement du culte et du dogme mariaux.

La longue et laborieuse évolution du dogme de l'Immaculée Conception met en lumière un fait incontestable : l'importance du culte dans l'éclosion de la vérité révélée. Jamais ne s'est réalisé plus manifestement l'adage théologique attribué au pape Célestin I : *Que la règle de la foi s'établisse par celle de la prière*<sup>2</sup>. La croyance à la Conception sans tache de la Mère de Dieu pénétra dans le peuple chrétien par l'établissement d'une fête. Elle se fixa en Orient sous le regard de l'Église et s'imposa à la dévotion des fidèles bien avant de subir les investigations de la raison. Quand celle-ci, comme pour prendre sa revanche de n'avoir pas été consultée plus tôt, éleva ses objections contre la célébration d'un mystère qu'elle ne comprenait pas, il se forma en Occident, à côté de la tradition liturgique, un courant théologique opposé au culte naissant, et menaçant de l'engloutir.

1. P. I., 158, col. 451.

2. Cette sentence n'est pas du pape Célestin I<sup>er</sup>. Elle se trouve dans l'*Indiculus* joint à son décret sur l'autorité de S. Augustin. Cet *indiculus* est une œuvre anonyme, très importante du reste, du milieu du V<sup>e</sup> siècle.



A ce moment parut le traité d'Eadmer. Il opposa un rempart invincible aux assauts dirigés contre le privilège de la Vierge. Mais l'utilité providentielle de cette apologie ne se fit pas sentir seulement dans la controverse qui la provoqua au XII<sup>e</sup> siècle. En affermissant pour la première fois sur des bases doctrinales solides la fête de la Conception, il l'aida à se maintenir inébranlable à travers les siècles malgré l'opposition obstinée des écoles théologiques. Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire du dogme de l'Immaculée Conception. Nous voudrions seulement montrer que le traité d'Eadmer contient en substance la réponse à toutes les objections soulevées contre cette vérité. Celles-ci se trouvent condensées dans la fameuse lettre 174<sup>e</sup> de S. Bernard aux évêques de Lyon<sup>1</sup>, écrite probablement entre 1128 et 1130<sup>2</sup>.

1. P. L. 182, col. 332, suiv.

2. Vacandard, *Études de critique et d'histoire religieuse*, 3<sup>me</sup> série, p. 242, note 2. Le P. Thurston qui fixe, sur de bonnes raisons, la mort d'Eadmer en 1124 (*The Month*, vol. 104, pp. 203 suiv.) ne repousse cependant pas tout à fait la conjecture de Gerberon plaçant la lettre de S. Bernard avant le traité d'Eadmer (*Tract. de Concept.*, p. xxvi). Nous n'admettons pas cette hypothèse, et, avec l'abbé Vacandard (*o. c.*, p. 247, note 2), nous pensons que « la réfutation d'Eadmer s'adresse aux objections d'origine anglaise et ne répond qu'indirectement et par avance à celles de S. Bernard ». Celui-ci fait peut-être allusion au mouvement en faveur de la Conception patronné par Eadmer et ses amis quand il dit : « J'avais déjà remarqué cette erreur

L'abbé de Clairvaux y condamne la fête de la Conception avec une grande véhémence. Elle ne s'appuie, dit-il, ni sur la tradition des Pères, ni sur l'autorité de Rome, et a contre elle les plus graves raisons théologiques.

A l'argument tiré de la tradition des Pères fondée sans doute sur la doctrine de S. Augustin<sup>1</sup>, Éadmer oppose une autre tradition plus certaine et plus vivante : la tradition liturgique. S. Bernard, étranger à cette tradition, traite de légèreté la pratique d'un culte déjà vénérable par son ancienneté et beaucoup plus répandu qu'il ne le croyait. Ce culte, marchant en sens inverse du courant théologique, prendra bientôt de telles proportions, que ses adversaires, ne pouvant en nier l'importance, chercheront à l'interpréter dans un autre sens, et appelleront la fête de la Conception de Marie celle de sa sanctification.

chez quelques-uns mais je dissimulais, épargnant une dévotion partant de cœurs simples et de l'amour de la Vierge » (P. L., t. 182, col. 336).

1. Deux passages de l'évêque d'Hippone mis récemment en lumière auraient pu cependant faire hésiter S. Bernard, surtout celui-ci : « J'excepte la Sainte Vierge Marie dont, par respect pour le Seigneur, je ne veux pas qu'il soit parlé quand il est question de péché ». *De natura et gratia*, c. XXXVI. Voir *Notes sur des textes de S. Augustin relatifs à l'Immaculée Conception*, par D. Bernard Capelle, de l'Abbaye de Maredsous, présentées au Congrès Marial : *Mémoires du Congrès*, Bruxelles 1921, pp. 84 suiv.

Mais les moines anglais avaient prévu cette échappatoire et entendaient conserver à la solennité sa vraie signification. Le traité d'Éadmer est, à cet égard, d'une précision remarquable. Jérémie et Jean-Baptiste, dit-il, ont été sanctifiés dans le sein de leur mère, mais Marie a été remplie du Saint-Ésprit dès le commencement de sa Conception (*in suae Conceptionis exordio*). La Vierge est le temple où le Fils de Dieu doit venir habiter et prendre sa chair très pure, mais la Conception de cette Vierge c'est le fondement du temple et mieux encore la première pierre de ce fondement (*fundamenti illius initium*). Si cette base initiale est viciée par le péché toute la structure de l'édifice en est ébranlée. Marie est la tige de Jessé, mais sa Conception c'est la racine même de cette tige. Si cette racine a été atteinte par la souillure originelle, toute la plante et sa fleur en sont contaminées. Elles ont perdu le parfum de leur fraîcheur première. Non, il n'y a pas, comme le diront les théologiens de Paris, deux instants à distinguer dans la Conception de Marie ; à aucun moment elle n'a été sous l'empire du démon ; complètement affranchie de la servitude du péché, elle est toute pure, toute belle, en un mot elle est immaculée<sup>1</sup>.

Quant à la seconde objection de S. Bernard touchant l'autorité de Rome, les promoteurs du culte en

1. Ce terme ne sera consacré définitivement dans les livres liturgiques pour qualifier la Conception de la Vierge qu'après 1854. (Kellner, *o. c.*, p. 321).

Angleterre s'en étaient préoccupés. Osbert de Clare recommande à Anselme le Jeune de s'enquérir des usages romains, et Eadmer, à deux reprises, dans son traité se soumet par avance (comme S. Bernard d'ailleurs) aux décisions de l'Église catholique.

Rome attendra longtemps pour se prononcer définitivement, mais le recul de l'histoire nous fait voir mieux qu'à l'abbé de Clairvaux, de quel côté penchait dès le XII<sup>e</sup> siècle le magistère infailible. Non seulement les papes ne condamnaient pas le culte oriental de la Conception, mais le laissaient pénétrer en Italie et jusque dans la ville éternelle<sup>1</sup> d'où il rayonnait sur le continent et se faisait couvrir en Angleterre par l'autorité d'un concile régional. Cette tolérance n'était-elle pas déjà une approbation tacite ?

Restaient les objections soulevées par la théologie. Elles furent la pierre d'achoppement, la cause du long retard apporté dans la définition du dogme.

Celle tirée de la doctrine de S. Paul sur l'universalité de la contagion originelle, Eadmer se la pose nettement et la réfute longuement et magistralement :

« L'apôtre affirme que tous les hommes ont péché dans Adam. Vérité certaine et, je le déclare, il n'est pas permis

1. Au monastère grec de St-Sabbas. La fête ne fut probablement pas introduite à Rome dans le rite latin avant 1272. (Donceur S. J. *Les premières interventions du Saint-Siège relatives à l'Immaculée Conception*, 1908, p. 13).

de la nier. Mais en considérant l'éminence de la grâce divine en vous, ô Marie, je remarque que vous êtes placée d'une façon inestimable, non parmi les créatures, mais, à l'exception de votre Fils, au-dessus de tout ce qui a été fait. D'où je conclus que dans votre conception, vous n'avez pas été enchaînée par la même loi connaturelle aux autres hommes, mais que vous êtes restée complètement affranchie de l'atteinte de tout péché, et cela par une vertu singulière et une opération divine impénétrable à l'intelligence humaine » (c. 12).

A la réplique empruntée à la thèse augustinienne sur la propagation du péché originel par la génération humaine, Eadmer répond :

« On prétend qu'elle n'a pas été entièrement exempte du péché d'Adam par le fait certain qu'elle est née de l'union légitime d'un homme et d'une femme ; si cette opinion est catholique, je ne veux en aucune façon contredire la vérité de l'Église catholique et universelle. Cependant, si je considère autant que le permet la faiblesse visuelle de mon esprit, la magnificence des œuvres de la puissance divine, il me semble voir que si le péché originel a eu quelque part dans la génération de la Mère de mon Dieu et de mon Sauveur, il a atteint les auteurs de cette génération et non celle qui fut engendrée<sup>1</sup> » (c. 9).

1. *Propagantium et non propagatae fuit*. La foi enseigne que le péché originel avec ses funestes conséquences se transmet (à moins d'un privilège) à toute la postérité d'Adam. Il atteint l'âme d'abord et par elle le corps. La théorie qui attribuait le virus même de cette contagion à l'acte générateur des parents et à la concupiscence qui l'accompagne est personnelle à S. Augustin. Elle était encore en vogue au XII<sup>e</sup> siècle mais fut abandonnée dans la suite.

Il explique sa pensée par la gracieuse comparaison de la châtaigne qui a le privilège de naître et de se développer dans une écorce hérissée d'épines sans être atteinte par celles-ci.

Vient enfin l'objection tirée de la Rédemption nécessaire à la Vierge aussi bien qu'aux autres hommes. S. Thomas la reprendra avec insistance :

« Si Marie, dit le Docteur angélique, n'avait pas été conçue avec le péché originel, elle n'aurait pas eu besoin d'être rachetée par le Christ. Ainsi le Christ ne serait plus le Rédempteur universel, ce qui répugne à sa dignité »<sup>1</sup>.

Cette objection paraît captieuse puisqu'elle oppose au privilège de Marie la gloire même de son Fils qu'on amoindrirait en voulant élever la Mère. La pureté de Marie semblerait être réclamée au détriment de l'honneur de Jésus.

C'est bien le contraire qui est vrai. La dignité du Fils entraînait l'entière pureté de la Mère. Pour concilier l'exigence de la sainteté divine avec l'honneur dû au Fils de pouvoir appliquer à sa Mère les prémices du sang rédempteur, il suffisait d'entrevoir l'explication si belle consacrée par la bulle *Ineffabilis* et l'oraison de la fête de l'Immaculée : *O Dieu qui en prévision de la mort de votre Fils avez pré-*

1. *Compendium*, opuscule II, c. 224.

*servé la Vierge Marie de toute tache du péché.* Marie a été rachetée d'une façon si parfaite par les mérites prévus de son Fils qu'elle fut non pas sanctifiée comme les autres hommes, mais complètement préservée du péché.

Éadmer auquel sans doute cette difficulté n'avait pas été proposée, n'exprimera pas encore dans toute sa clarté l'admirable explication adoptée par l'Église, mais il l'insinuera déjà en plusieurs endroits avec une intuition merveilleuse de ce mystère. La Conception de Marie et la gloire de sa royauté qui en est le terme, il les attribue toujours au Fils incarné et rédempteur<sup>1</sup>.

Cependant, le mérite d'Éadmer est moins d'avoir réfuté les objections de la théologie que d'avoir soutenu et étayé la croisade en faveur de la fête. Les docteurs, en effet, furent lents à se rendre aux arguments, mais les dévots de l'Immaculée Conception trouvèrent un aliment substantiel et un appui solide dans le Traité de la Conception.

D'ailleurs, la conviction et la tendre piété avec lesquelles ce livre est écrit en rendaient la lecture des plus savoureuse. Ce n'est point un exposé aride, une dissertation scolastique, c'est une prière, une contemplation, une élévation de l'âme vers Marie. Éadmer est un profond théologien, mais c'est encore

1. C. 25. Osbert de Clare appelle la Vierge sans tache « *les prémices de la Rédemption* ». (Lettre à Warin. Thurston, *o. c.*, p. 63).

plus un homme d'oraison. Il a vu la beauté, la pureté de la Vierge plus encore qu'il ne l'a comprise ; elle s'est révélée à lui, il en a été épris, et de sa plume abondante et chaude s'échappent les accents spontanés de son âme émue et ravie.

Ce qui est remarquable dans cet ouvrage, c'est la parfaite compréhension et la sûreté de doctrine avec laquelle Éadmer parle d'un mystère que personne n'a encore exposé théologiquement avant lui. La pureté sans tache de Marie s'impose à son esprit et à son cœur, comme un apanage nécessaire de son excellence : « *Il n'y a rien, dit-il, ô Notre-Dame, d'égal à vous, rien de comparable à vous. Au-dessus de vous, il n'y a que Dieu, en-dessous de vous tout ce qui n'est pas Dieu* ». Cette place de Marie dans un ordre à part, au-dessus de toutes les créatures, lui vient de sa prédestination. Bénie entre toutes les femmes, Marie a été élevée si haut parce qu'elle fut choisie pour être la Mère de Dieu, la Mère du Rédempteur, de celui qui est la sainteté infinie, qui devait, dans sa chair innocente, racheter et purifier la chair coupable, détruire le péché, réconcilier l'homme avec Dieu, vaincre le démon et régner à jamais dans le ciel à la droite de son Père.

Tous les titres qu'on donne à cette Reine si parfaite, tous les symboles sous lesquels elle est figurée dans les Saintes Écritures impliquent aux yeux d'Éadmer la pureté absolue de cette créature incom-



parable ; comme autant de rayons lumineux dérivant de ses privilèges et surtout de ce qui en est le centre et le foyer, de sa maternité divine, ils aboutissent tous à la même conviction, au même cri d'admiration : Marie est immaculée.

Vers la fin de l'ouvrage l'auteur se laisse entraîner dans des digressions un peu longues sur le péché originel et ses diverses conséquences. Il abuse, selon le goût de l'époque, de l'apostrophe et de l'exclamation. Mais ces défauts sont rachetés par la profonde sincérité et la piété qui inspirent tout le livre. Il ne s'écarte d'ailleurs de son sujet que pour y revenir avec une nouvelle insistance. S'il s'étend sur la misère du péché et l'abîme de la déchéance humaine, c'est pour mieux faire ressortir la grandeur du remède inventé par la miséricorde divine, le bienfait de la Rédemption dont la Conception sans tache de Marie est la source féconde.

On remarquera que la croyance à la toute pureté de la Mère de Dieu amène l'auteur à la confiance invincible en sa toute puissance. Eadmer qui s'est intitulé « grand pécheur » en tête de son ouvrage le terminera aussi par un aveu de sa misère et de la nécessité pressante où il se trouve du secours de Marie.

Il y a dans ce lien logique entre la pureté de la Sainte Vierge et sa puissance d'intercession une vérité qui ne doit pas passer inaperçue. Les disciples

de Duns Scot l'avaient bien saisi quand ils proposaient en sens inverse cet argument :

« Comme le Christ a été très parfait Médiateur, ainsi la bienheureuse Vierge fut la plus excellente des Médiatrices. Mais cette dignité elle n'aurait pu l'exercer si elle avait été sujette à quelque faute. Car celui qui a été offensé est plus disposé à être apaisé par celui qui n'a jamais pris part à l'offense que par celui qui après avoir offensé a obtenu son pardon <sup>1</sup>. »

Pour Édmer la puissance de Marie comme sa pureté dérivent d'une source unique : de l'excellence de sa prédestination ; il ne met pas plus de limite à l'une qu'à l'autre, si ce n'est la Divinité elle-même :

« Nous savons, dit-il, sans aucun doute que son pouvoir sur son Fils est tel que rien de ce qu'elle veut ne peut en aucune façon manquer son effet. Notre salut est donc remis à sa discrétion puisque tout ce qu'elle veut, par sa puissance elle le fait. »

Pie IX termine la bulle *Ineffabilis* par la même affirmation :

« Il n'y a rien à craindre, rien à désespérer sous la conduite, sous les auspices, sous la protection, sous le patronage de celle qui ayant pour nous un cœur de mère et prenant en main l'affaire de notre salut... obtient infailliblement ce qu'elle demande par ses prières maternelles, trouve ce qu'elle cherche, et dont l'attente ne peut être frustrée. »

Il a fallu 18 siècles à l'Église pour découvrir dans la révélation et affirmer pleinement l'absolue pureté de la Vierge Immaculée. S'il reste encore quelque

1. Jean Capreolus : *Defensiones theologicae*, t. V, p. 30.

privilège à mieux définir dans le trésor de faveurs inestimables dont le Fils de Dieu a enrichi sa Mère, c'est du côté de sa puissance d'intercession qu'il faudra le chercher.

Un grand cardinal, avec l'assentiment de Rome, a posé la question dans cette formule : *Marie médiatrice de toutes les grâces.*

Au XI<sup>e</sup> siècle, S. Anselme avait ouvert la voie à la définition de l'Immaculée Conception en appliquant à la perfection créée de Marie le principe qu'il avait posé dans son Prologium à propos de la perfection incréée : *La Mère du Fils de Dieu a dû posséder la pureté la plus grande qu'il soit possible de concevoir en dehors de Dieu.*

Nous l'avons vu, Eadmer n'a fait que tirer les conséquences de la doctrine énoncée par son maître. Le même principe, nous l'espérons pour la gloire de Marie, amènera la Sainte Église à affirmer un jour solennellement ce que le peuple chrétien croit dans sa dévotion grandissante envers la Mère de Dieu et des hommes : que sa puissance auprès de son Fils est sans limite et que tout ce que nous recevons de la libéralité de notre Père céleste passe par ses mains maternelles.

---



# DE LA CONCEPTION DE SAINTE MARIE

ÉDITÉ PAR LE MOINE EADMER  
GRAND PÉCHEUR.

*Les savants opposés à la fête de la  
Conception confondus par l'Écriture et  
la piété des simples.*

1. — Me proposant de méditer sur l'origine du salut du monde, ma pensée rencontre la fête de la Conception de la Bienheureuse Marie Mère de Dieu, qu'on célèbre aujourd'hui solennellement dans beaucoup d'endroits. Autrefois cette fête était plus en honneur qu'à présent surtout chez ceux dont la pureté de dévotion envers Dieu se recommandait par la simplicité et l'humilité. Mais à partir du jour où quelques esprits imbus du progrès de leur science soumirent l'objet de ce culte à leur prétentieux examen, on supprima la solennité, sans égard pour la simplicité des pauvres, et on l'anéantit comme une pratique dénuée de raison. Cette condamnation eut d'autant plus de crédit que ses auteurs étaient plus élevés en dignité civile et ecclésiastique et s'imposaient davantage par l'abondance de leurs richesses.

2. — Comme je réfléchissais d'une part à la simplicité des anciens, de l'autre à la supériorité intellectuelle des modernes, il me vint à l'idée de faire intervenir quelques paroles des saints Livres et en les méditant pieusement d'y chercher de mon mieux le jugement qu'elles portent des uns et des autres ; l'autorité de la parole divine déciderait ce qu'il faut décerner à chacun, et quelle est pour mes contemporains la voie la plus sûre à suivre.

La réponse de l'Écriture est que « Dieu converse avec les simples »<sup>1</sup>. Ceux, au contraire, nous dit-elle, que remplit beaucoup de science sans charité « sont enflés par cette science »<sup>2</sup> plutôt qu'établis sur les fondements solides du vrai bien.

Puisque la parole divine instruit les premiers et que le vent, pour ainsi dire, de leur savoir enfle les seconds, je demande à celui qui ne craint pas de juger selon l'équité de me dire à quel parti il faut donner raison : à ceux qui adhèrent au verbe de Dieu, ou à ceux qui s'enorgueillissent outre mesure de leur propre perspicacité ?

3. — Ces derniers, pour empêcher toute commémoration de la Conception de la Vierge Mère dans l'Église de son Fils, déclaraient qu'ils n'en voyaient pas l'utilité, puisque, à la Nativité de

1. *Prov.* III, 32 ; *Matth.* XI, 25.

2. *I Cor.* VIII, 1.

Marie, fête que l'on célèbre partout, le début de sa Conception était suffisamment rappelé. En effet, disent-ils, elle ne serait pas née si elle n'avait été conçue. Le fait qu'elle est venue au jour en sortant du sein maternel nous montre clairement que c'est dans ce sein qu'elle fut engendrée et prit la nature humaine. C'est ce corps de la Vierge entièrement formé qui apparut sur la terre et que tout le monde vénère. A quoi bon honorer d'un culte un être méconnaissable dans un état exposé souvent à périr et à disparaître avant d'avoir atteint son développement naturel ?

Telle était la sagacité dont ces novateurs se prévalaient pour détruire ce que la simplicité et le parfait amour des anciens pour la Souveraine de l'univers avaient établi en son honneur, à savoir la fête de la Conception de cette Dame très sainte. Forts de l'autorité dont ils prétendaient être investis, ils ne craignirent pas de la supprimer.

4. — Après avoir exposé les motifs invoqués par ces hommes supérieurs pour abolir cette fête de la Mère de Dieu, voyons la charité des simples gémissant de la perte d'une si grande joie. Ce sont des simples, et peut-être ne peuvent-ils pas répondre aux questions soulevées par les profonds arguments de la philosophie. Mais, s'appuyant sur leur dévote charité envers la Mère du Seigneur, ils

disent que tout ce que la louange humaine lui décerne de dignité et d'honneur est peu de chose à leurs yeux, si on le compare à ses mérites et à ses privilèges. Tandis que le monde entier, comme il convient, s'empresse de les vénérer, ne faut-il pas s'étonner qu'on puisse considérer sans une pieuse attention l'origine première de ces prérogatives ?

5. — La possession finale d'avantages si importants procurés à toute créature par la Mère du Seigneur semble inviter l'esprit humain à la pieuse considération des origines de sa Bienfaitrice. Toute l'histoire de l'Ancien Testament prédit l'avènement de la future Mère de Dieu. Mais sa naissance prochaine fut-elle annoncée par un oracle ou par un ange ? Le fait est certain pour son Fils le Christ Notre-Seigneur et pour le bienheureux Jean précurseur et baptiste de ce même Fils, et, nous le savons, l'histoire sacrée le rapporte longuement<sup>1</sup>. Pour ce qui regarde la Vierge, il n'y a rien à ce sujet dans les Saints Livres, rien dans les Écritures canoniques. Quelle fut en cette réserve l'intention de l'Esprit-Saint, dispensateur de toutes choses, j'avoue que je ne suis pas capable de pénétrer ce secret. Mais, il n'est pas invraisemblable ni contraire à la foi de penser que si l'origine de la Conception de Marie est si haute

1. *Luc* c. I.



dans l'estime des simples enfants de l'Église, elle fut en réalité trop sublime, trop divine, trop ineffable pour que l'esprit humain, si pénétrant qu'il soit, puisse s'élever jusqu'à elle.

6. — Il ne faut pas s'en étonner. Car cette conception renfermait le fondement et le germe en quelque sorte de la cité, de la maison du souverain Bien ; en elle se préparait la demeure de la Lumière éternelle, le temple où devait habiter corporellement cet Esprit incorporel et sans limites qui crée et vivifie en même temps tous les êtres.

7. — Mais on dira peut-être : Faut-il attacher plus d'importance et d'excellence à la Conception de la future Mère de Dieu qu'à celle du Fils de Dieu venant dans la chair ? La conception de celui-ci a été, comme l'Évangile le rapporte, annoncée divinement par un ange et comprise par les hommes. Si donc, il faut admettre que la Conception de la Bienheureuse Marie fut prédite d'une façon meilleure et dépassant l'intelligence humaine, il en résulterait, semble-t-il, que Dieu a entouré d'une gloire plus excellente et d'une dignité plus élevée la Conception de Marie que celle du Christ Notre-Seigneur. Non, je ne dis pas cela. Mais, le Fils de Dieu, « éclat de la splendeur éternelle »<sup>1</sup>, lui-même lumière inaccessible, devant

1. *Sap.* VII, 26.

prendre la forme d'un esclave, s'est anéanti volontairement et a adapté son avènement au niveau de nos humaines intelligences de façon à ce qu'il soit saisi et compris. S'il était apparu dans l'essence de sa Divinité, personne ne l'aurait compris, personne n'aurait supporté sa vue. La Bienheureuse Marie, au contraire, future Mère de Dieu, devait enfanter de sa substance virginale celui qui est au-dessus de tout et incompréhensible, et par conséquent monter vers l'unité de sa Divinité. Il n'est donc pas déraisonnable de croire que les origines de sa Conception se perdent à tel point dans les hauteurs de Dieu que la pensée humaine n'est point capable d'y pénétrer entièrement.

8. — Telle est l'estime que la pure simplicité et la simple pureté de dilection envers Dieu et envers sa très douce Mère ne craignent pas d'avoir pour la Conception de celle-ci. C'est pourquoi cette simplicité trouve juste que tous les fidèles célèbrent par des louanges solennelles le jour de cette Conception.

*Marie est la tige très pure de Jessé  
et la demeure inviolée de la Divinité.*

C'est d'elle, en vérité, que le prophète Isaïe, sous le souffle de l'Esprit-Saint, bien des siècles

avant sa naissance et celle de son enfant, a dit : « Une tige sortira de la racine de Jessé et une fleur s'élèvera de cette tige ; et l'Esprit du Seigneur reposera sur elle, esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de science et de piété, et l'esprit de la crainte de Dieu la remplira »<sup>1</sup>. La tige qui a produit cette fleur c'est sans contredit la Vierge Marie, et la fleur sortie de cette tige c'est son Fils béni sur lequel et dans lequel s'est reposée essentiellement toute la plénitude de la Divinité.

9. — Au moment où cette Vierge, digne d'enfanter un tel Fils, fut elle-même conçue selon les lois de la nature dans le sein de sa mère, comment douter que la Sagesse divine « atteignant tout d'une extrémité à l'autre »<sup>2</sup>, remplissant tout, gouvernant tout n'ait pas inondé le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment d'une joie nouvelle et ineffable ? N'ont-ils pas tressailli d'une allégresse inestimable, en voyant à l'avance, par une inspiration mystérieuse de Dieu, dans cette Vierge, la cause de leur réhabilitation ? Mais, puisque cette Conception est, comme nous l'avons vu, le fondement de la demeure du souverain Bien, si elle a été souillée par la tache de quelque péché provenant

1. *Isaïe*, XI, 1-2.

2. *Sap.* VIII, 1.

de la prévarication originelle, que dirons-nous ? La voix divine déclare à Jérémie : « Avant de te former dans le sein de ta mère, je t'ai connu; avant que tu sortes de ses entrailles je t'ai sanctifié, et je t'ai donné comme prophète aux gentils »<sup>1</sup>. L'ange annonçant la naissance de Jean-Baptiste a affirmé aussi « qu'il serait rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère »<sup>2</sup>. Si donc Jérémie parce qu'il devait être prophète des gentils a été sanctifié avant de naître; si Jean, précurseur du Christ, avec l'esprit et la vertu d'Élie, a été rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère, que penser de la femme destinée à être par excellence l'arche d'alliance de tous les siècles, le seul et très doux berceau du Fils unique du Dieu Tout-Puissant ; oserait-on dire qu'elle fut privée dès le début de sa Conception de la grâce et de l'onction du Saint-Esprit ? La sainte Écriture l'atteste : « là où est l'esprit de Dieu, là est aussi la liberté »<sup>3</sup>. Elle fut libre de la servitude de tout péché celle dont le Saint-Esprit devait, par sa présence et son opération, faire un palais consacré au propitiateur de tous les péchés dans lequel et par lequel Dieu en personne allait prendre la nature humaine.

1. *Jer.* I, 5.

2. *Luc.* I, 15.

3. *II Cor.* III, 17.

*L'excellence de la prédestination de Marie, Mère de Dieu, la préserve de la contagion originelle et la place au-dessus de toutes les créatures.*

On prétend qu'elle n'a pas été entièrement exempte du péché originel par le fait certain qu'elle est née de l'union légitime d'un homme et d'une femme ; si cette opinion est catholique, je ne veux en aucune façon contredire la vérité de l'Église catholique et universelle. Cependant si je considère, autant que le permet l'infirmité de mon esprit, la magnificence des œuvres de la puissance divine, il me semble entrevoir que si le péché d'Adam a eu quelque influence sur l'origine de la mère de mon Dieu et de mon Seigneur, il a atteint ses parents et non celle qui fut engendrée.

10. — Considérez une châtaigne. Lorsqu'elle apparaît sur l'arbre qui la porte, son enveloppe est toute hérissée et recouverte d'une épaisse rangée de pointes. Mais au-dedans, germe la châtaigne d'abord sous la forme d'un liquide laiteux ; elle n'a rien d'âpre ou de rugueux ; elle n'a rien en elle de la nocivité des épines et ne se ressent aucunement de celles qui l'entourent. C'est dans ce milieu très doux qu'elle est entretenue, réchauffée, alimentée, qu'elle se développe selon sa nature

et son espèce, qu'elle arrive enfin à l'âge adulte où, rompant son écorce, elle en sort mûre sans rien contracter de ses aspérités et de sa laideur. Voyez, si Dieu donne à la châtaigne d'être conçue, nourrie et formée sous les épines, mais à l'abri de leurs piqûres, n'a-t-il pas pu permettre à un corps humain dont il voulait se faire un temple pour y habiter corporellement, duquel il devait devenir homme parfait dans l'unité de sa personne divine, n'a-t-il pas pu, dis-je, donner à ce corps, bien que conçu parmi les épines des péchés, d'être complètement préservé de leurs aiguillons ? Il l'a pu certainement. Si donc il l'a voulu, il l'a fait.

11. — Certes tout ce que Dieu a jamais voulu de plus honorable pour quelqu'un d'autre que lui, c'est sans aucun doute pour vous qu'il l'a voulu, ô vous, bienheureuse entre toutes les femmes ! Car il a voulu faire de vous sa mère, et parce qu'il l'a voulu, il l'a fait. Que dis-je ? Il a fait de vous sa Mère, lui le Créateur, le Maître et le Souverain de toutes choses, lui l'Auteur et le Seigneur de tous les êtres non seulement intelligibles mais de ceux qui dépassent toute intelligence. Il vous a faite, ô Notre Dame, sa mère unique et par là il vous a constituée en même temps la Maîtresse et l'Impératrice de l'univers. Vous êtes donc devenue la Souveraine et la Reine

des cieux, des terres et des mers, de tous les éléments et de tout ce qu'ils contiennent, et c'est pour être tout cela qu'il vous formait par l'opération du Saint-Esprit dans le sein de votre mère dès le premier instant de votre Conception. Il en est ainsi, ô bonne Dame, et nous nous réjouissons qu'il en soit ainsi. Mais nous vous le demandons, ô très douce Marie, vous à qui tant de grandeur est réservée, vous, destinée à devenir la mère unique du souverain Bien, la Reine prudente et noble, après votre Fils, de tous les êtres passés, présents et futurs, avez-vous pu à votre origine être telle qu'on doive vous placer au niveau ou en-dessous d'aucune des créatures sur lesquelles, nous le savons avec certitude, vous exercez votre empire ?

12. — L'apôtre de la pure vérité, celui que votre Fils, du ciel où il règne à présent, a surnommé « le vase d'élection »<sup>1</sup>, affirme que « tous les hommes ont péché dans Adam »<sup>2</sup>. Vérité certaine et, je le déclare, il n'est pas permis de la nier. Mais en considérant l'éminence de la grâce divine en vous, ô Marie, je remarque que vous êtes placée d'une façon inestimable, non pas parmi les créatures, mais, à l'exception de votre Fils, au-dessus de tout ce qui a été fait. D'où je conclus que dans votre Concep-

1. *Act. IX, 15.*

2. *Rom. v, 12.*

tion, vous n'avez pas été enchaînée par la même loi connaturelle aux autres hommes mais que vous êtes restée complètement affranchie de l'atteinte de tout péché, et cela par une vertu singulière et une opération divine impénétrable à l'intelligence humaine. Il n'y avait que le péché qui éloignait les hommes de la paix de Dieu. Pour enlever ce péché et ramener ainsi le genre humain à la paix divine, le Fils de Dieu a voulu se faire homme, mais de façon qu'en lui rien ne se trouvât le moins du monde uni à ce qui désunissait l'homme de son Dieu. En raison de ce décret, il convenait que la mère d'où cet homme serait créé fût pure de tout péché. Sans cela, comment réaliser d'une façon si parfaite l'union de la chair avec la pureté suprême, comment dans l'Incarnation l'homme et Dieu seraient-ils un à ce point que tout ce qui est de Dieu serait de l'homme et tout ce qui est de l'homme serait de Dieu ?

*Marie ne fut pas sanctifiée après sa naissance mais dès le premier instant de sa Conception.*

On prétend que la Mère de Dieu a été soumise au péché originel jusqu'au moment de l'Annonciation et purifiée ensuite par sa foi en la parole de



l'ange, selon le texte de l'Écriture : « la foi purifie les cœurs »<sup>1</sup>. Si la doctrine catholique l'enseigne, je m'y sou mets ; mais des raisons supérieures me détournent de cette opinion. Car je l'ai déjà dit et je l'affirme de nouveau, la Mère du Seigneur est au-dessus de tous les êtres, à l'exception de Dieu ; elle est environnée d'une grâce divine supérieure à celle des apôtres et de tout ce qui existe en dehors du Fils divin enfanté par elle. En conséquence, si je considère les origines de la création de Marie autrement que celles des autres hommes sortis de la race d'Adam, je demande que personne ne se détourne par dérision, que personne emporté par l'opiniâtreté de son propre jugement, ne s'avise de discréditer ce que j'affirme dans un sentiment de piété et de pure dévotion inspirée par Dieu envers la Mère du Christ, à moins d'être certain que cette dévotion ne soit absolument contraire à la foi chrétienne.

13. — Mais continuons. Voici un homme puissant ; il se propose de construire un palais spécialement conforme à ses goûts, où il puisse fréquemment recevoir du monde et donner des fêtes, accueillir et aider, d'un air bienveillant et souriant, tous les sollicitateurs réclamant son aide et ses conseils. Souffrirait-il, je vous le demande, que les fon-

1. *Act.* xv, 9.

dations de ce palais soient chancelantes ou reposent sur un sol fangeux, impropre à la construction et ne cadrant nullement avec son plan ? Je ne le crois pas, du moins s'il est sage et veut conduire à bonne fin son entreprise. Or, nous savons d'une foi indubitable, que « la Sagesse divine avant tous les siècles a décidé de se bâtir une demeure »<sup>1</sup> pour y habiter d'une façon toute spéciale. Quelle est cette demeure ? Elle a été révélée au monde : c'est celle que nous appelons le sanctuaire du Saint-Esprit, dans laquelle et par laquelle la Sagesse divine a voulu être unie et incorporée à la nature humaine, et exercer le pardon et la miséricorde envers tous ceux qui cherchent un refuge en elle d'un cœur sincère.

Ce sanctuaire, palais de miséricorde universelle, édifié par l'opération du Saint-Esprit eut, si je le comprends bien, comme fondation initiale, le début de la Conception de la Bienheureuse Marie, de celle que nous désignons par cette demeure royale. De sorte que si cette conception a été corrompue par la tache de quelque péché, le fondement de la demeure bâtie par la Sagesse divine ne répond pas et ne s'adapte pas au corps de l'édifice. Comment aurait-il pu se faire que le pardon du péché

1. *Prov.* IX, 1.

coexistât avec le péché ? « Quel commerce y a-t-il entre la lumière et les ténèbres »<sup>1</sup> ?

La sagesse et la vertu divines furent-elles incapables ou impuissantes à fonder une demeure pure dans toutes ses parties, préservée de toutes les tares dérivant de la condition humaine ? Tandis que leurs semblables (les démons) péchaient, Dieu a préservé les anges de la chute, et il ne pourrait pas exempter du péché des autres hommes une femme, sa future Mère ? Dans ses desseins éternels il a décrété que cette femme serait la Souveraine et la Reine des Anges, et nous pourrions admettre qu'elle a reçu une grâce inférieure à celle des anges et qu'elle partage dans sa conception le sort des hommes pécheurs ? Pense cela qui veut, le défende à sa façon qui veut, combatte notre manière de voir qui veut. Pour moi, tant que Dieu ne m'accordera pas de pouvoir parler plus dignement de l'excellence de Notre-Dame, ce que j'ai dit, je le dis encore ; ce que j'ai écrit, je ne le change pas ; mais je me remets, moi et mes intentions, à son Fils et à elle. O ma Reine, Mère de mon Seigneur, Mère de l'illumination de mon cœur, nourricière de ma réconciliation et réparatrice de tout mon être, enseignez, je vous prie, à mon cœur comment il doit vous comprendre, ce qu'il doit

penser de plus digne de vous, de quelle affection il doit vous vénérer, avec quelle douceur il doit se délecter en vous, avec quelle suavité se réjouir de vous, avec quelle dilection vous embrasser, avec quelle espérance se confier à vous, avec quel empressement vous servir, avec quelle dévotion vous plaire, par quelle voie enfin arriver jusqu'à vous !

14. — Il n'y a rien, ô Notre-Dame, d'égal à vous, rien de comparable à vous. Tout être en effet est ou supérieur ou inférieur à vous. Au-dessus de vous il n'y a que Dieu, en-dessous de vous tout ce qui n'est pas Dieu. Qui peut prétendre, qui peut atteindre à une telle excellence ?

Mais certes pour y parvenir vous avez commencé par être toute petite dans l'état le plus humble, à savoir dans le sein de votre mère. Si vous n'aviez pas été conçue et formée de cette façon vous ne vous seriez jamais élevée à ce sommet.

15. — Si on se délecte et si on se réjouit de la grandeur de votre croissance, on doit donc faire remonter sa joie jusqu'au point de départ de cette croissance. Celui qui en supprimant la fête de votre bienheureuse Conception enlève en même temps à l'Église de Dieu la joie de cette Conception, ou il ne considère pas, ou il néglige de considérer, ou bien il ignore le bienfait qui en résulte pour toute créature. Mais comment expliquer l'im-

mensité de ce bienfait ? J'avoue que j'en suis incapable. Un tel don me dépasse et dépasse tous ceux qui partagent ma condition de pécheur. Voici cependant la façon dont j'ai tenté de pénétrer quelque peu dans ce mystère : en plaçant devant le regard de mon esprit le mal dans lequel s'est jetée la nature humaine par le péché originel, j'ai tâché de me représenter le contraire de ce mal, c'est-à-dire, le bien procuré au monde par Notre-Dame.

*Rôle de la Vierge immaculée dans le plan de la Rédemption.*

16. — Tout le bonheur pour lequel l'homme avait été créé fut perdu dans Adam. Mais, ce même bonheur, la nature humaine l'a recouvré d'une façon beaucoup plus excellente par Marie. Nous connaissons deux sortes de béatitudes et deux sortes de misères : une béatitude et une misère absolues, une béatitude et une misère relatives. La béatitude absolue, c'est le royaume des cieux ; la béatitude relative, c'est celle dont l'homme jouissait avant le péché. La misère absolue, c'est la peine de l'enfer ; la misère relative, ce sont les tribulations continuelles de cette vie. Tandis que nous n'avons aucune connaissance pratique des

deux béatitudes, nous nous sentons accablés de tout côté par l'expérience des deux misères. Nous gémissons sous le poids de l'une, nous tremblons d'être entraînés dans l'autre. En méditant la misère présente, si nous sommes attentifs et vigilants, nous pouvons nous faire quelque idée de ce qu'est la misère de l'autre vie, tout en restant en-dessous de la réalité. Quant à la nature des deux béatitudes, il est difficile de se l'imaginer. On peut tout au plus se représenter la béatitude relative par son contraire c'est-à-dire par nos misères actuelles. Mais la béatitude totale, je crois ce que l'Écriture en dit : « l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, le cœur de l'homme n'a point compris ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment »<sup>1</sup>.

17. — Nous avons été totalement privés de la double béatitude par la prévarication de notre premier père et malheureusement voués à la double misère. Car « la mort est entrée dans le monde par le péché d'Adam et s'est ainsi communiquée à tous les hommes »<sup>2</sup> ; personne avant la venue du Fils de Sainte Marie ne pouvait lui échapper. De quelle mort s'agit-il ? D'abord la mort de l'âme par laquelle l'homme perdit la vie éternelle c'est-à-dire la possession de Dieu à l'image duquel il

1. *I Cor.* II, 9.

2. *Rom.* V, 12.

avait été créé. Quel malheur de perdre celui qui est l'Être suprême et véritable, celui sans lequel rien ne peut être bon ni même exister ! Après cette mort misérable à laquelle aucun autre mal n'est comparable, venait la mort du corps. Pendant son séjour dans celui-ci, l'âme avait perdu déjà le souffle de la vie surnaturelle, mais après la séparation, elle tombe beaucoup plus bas, dans les prisons de l'enfer. Impossible d'échapper à cette damnation indescriptible, et personne pour vous en délivrer. Dans toute la création, aucun pouvoir libérateur ne souriait, pouvoir n'appartenant qu'à Dieu seul, auteur de l'homme offensé par l'homme. Mais quoi ! Voici ce Dieu injurié, ce Dieu méprisé, et personne n'est capable d'implorer dignement son pardon ; de jour en jour, les crimes vont se multipliant et la colère divine trouve plus de sujet de punir que de pardonner. Mais celui dont la tendresse est inépuisable, la miséricorde sans borne et la bonté infinie ; celui dont la majesté réalise toutes ses volontés, avait décidé de sauver l'homme créé à son image et d'empêcher qu'il ne fût entièrement perdu par la damnation éternelle. Pour exécuter ce dessein d'après un plan qu'on ne pouvait concevoir plus généreux, il a voulu venir lui-même et par lui-même opérer cette œuvre de sa-

lut, et il s'est fait homme. Mais à la différence des autres hommes, ce Sauveur, en prenant notre humanité, devait, dans son unique personne divine, être Dieu parfait et homme parfait composé d'une âme raisonnable et d'un corps humain. Or, toute la nature humaine avait été viciée et corrompue dans sa racine, et d'autre part il n'y a pas d'union possible pour Dieu avec la corruption et la déformation du péché. Il fallait donc nécessairement que la nature de laquelle Dieu voulait se faire homme fût, bien qu'humaine, pure de toute contagion du péché. Où la trouver, puisque, comme nous l'avons dit, l'humanité viciée dans sa racine n'avait rien laissé d'incorrompu ? Mais, celui qui se proposait de venir au secours de la détresse humaine s'appelle Vertu de Dieu et Sagesse de Dieu. Pour toutes ses entreprises, le pouvoir correspond à la volonté, sa sagesse est sans limite, « elle atteint tout, elle dispose tout d'une extrémité à l'autre »<sup>1</sup>. Elle pouvait, d'une masse pécheresse, faire une nature humaine exempte de toute souillure du péché et la prendre dans l'unité de sa personne de façon à posséder cette nouvelle nature dans son intégrité et ne rien perdre de sa Divinité. Celle qui fut prédestinée et préordonnée pour ce plan admirable, incomparable chef-d'œuvre de toutes les

1. *Sap.* VIII, 1.



merveilles divines, c'est Marie, Marie la très noble étoile du vaste océan, la lumière de tout l'univers, le secours fidèle et la consolation des voyageurs ballottés de tous côtés par les tempêtes, le salut assuré et la rédemption de tous ceux qui, tremblants sous la menace de la mort éternelle, viennent se réfugier sous sa protection.

O ma Souveraine, vous que la puissance de Dieu a prédestinée et élevée à un tel sommet, que la sagesse de sa providence a enrichie de tant de prérogatives, vous que son ineffable miséricorde, source de tout salut, a choisie pour sa mère afin de racheter le monde, pourrais-je croire, je vous le demande, à la possibilité d'un contact de votre Conception avec cette mort du péché qui, par la jalousie du démon, a envahi toute la terre ? Non, plus je considère et repasse les raisons que je viens d'exposer, plus mon esprit répugne à cette idée, ma pensée s'en détourne avec horreur, ma langue se refuse à l'exprimer.

19. — On dit que si avant la naissance de votre Fils, vous aviez subi la mort, vous n'auriez pu échapper à la loi du péché originel commune à tous les hommes. Vaine objection, qui ne vaut pas la peine d'une réponse. Aurait-il été question de votre prédestination à la maternité divine si Dieu, l'auteur de cette prédestination, ne l'avait pas réa-

lisée en vous ? En Dieu il n'y a pas « oui » et « non », mais simplement « oui ». La mort l'aurait-elle emporté sur Dieu « de la main duquel personne n'est capable de ravir quoi que ce soit »<sup>1</sup> ? Non certes, mais vous avez plu à Dieu entre toutes les créatures au point de mériter la plus grande des dignités, celle de devenir sa Mère; c'est pourquoi Dieu étant non seulement chaste et pur au delà de toute mesure, mais étant la chasteté et la pureté mêmes, il fallait que vous, la femme destinée à enfanter cette pureté divine devenant vraiment homme de votre chair, vous fussiez, de droit, d'une pureté sans égale. C'est donc un devoir pour les enfants de la Sainte Église de vénérer les premiers instants de votre création, s'ils croient que ceux-ci furent saints et purs, exempts de la rouille et de la corruption du péché.

*Bienfait de la Rédemption dont la  
Conception de Marie est le fondement.*

20. — Ceux qui ne partagent pas ce sentiment, qu'ils suivent une opinion meilleure. Pour moi, ma très aimante Souveraine, moi votre pauvre serviteur, moi je sais, je crois et je confesse que vous êtes sortie de la racine de Jessé toute belle et par

1. *Job. x, 7.*

conséquent tout à fait indemne de la moindre souillure capable de vous flétrir, et que sans rien perdre de votre fraîcheur, vous avez porté la plus ravissante des fleurs ; une fleur qui n'est pas comme les autres, mais « sur laquelle s'est reposé l'Esprit aux sept dons »<sup>1</sup>, une fleur qui a embaumé toutes les créatures de son parfum de vie surnaturelle et de salut éternel, et les a remplies et enivrées des grâces de la Divinité. Par elle, nous sommes délivrés de la faute du premier homme, nous échappons à la mort qu'il avait introduite dans le monde. Les misères accumulées sur toute chair par le péché, atteignant déjà les uns, menaçant les autres, sont foulées au pied par la chair elle-même rachetée grâce à la sève de cette fleur, grâce, dis-je, au sang de votre Fils unique et bien-aimé. Par cette fleur, non seulement nous retrouvons le paradis d'où Adam fut chassé, mais nous sommes transportés dans le royaume des cieux que notre premier père n'a pas possédé mais aurait possédé s'il n'avait pas péché<sup>2</sup>. Et, cette restitution nous attire beaucoup plus de bonheur et de gloire qu'au-

1. *Is.* XI, 1.

2. Adam, d'après toute la tradition, est sauvé. Mais après sa mort il a dû attendre dans les limbes avec les justes de l'Ancien Testament que le ciel fermé à cause de son péché fût ouvert par la vertu du sang rédempteur.

paravant ; car si notre premier père n'avait pas désobéi à Dieu, le Fils de Dieu n'aurait jamais pris la nature humaine. C'est dans celle-ci et en sa faveur, qu'après avoir souffert la mort et être ressuscité, il a pénétré dans le royaume des cieux avec le droit d'y exercer, revêtu de notre humanité, le pouvoir souverain.

21. — Quelle gloire à présent, quel honneur, quelle joie pour notre cœur, quelles délices pour notre intelligence, quelle assurance de l'éternelle béatitude pour la nature humaine, de voir celui qui a pris un corps identique au nôtre, adoré comme vrai Dieu par toute la milice céleste, gouvernant toutes les créatures avec le Père et le Saint-Esprit, régnant sur l'univers, consubstantiel au Père éternel et tout-puissant comme lui ! Cette gloire, cette possession de si grands biens, jamais notre nature ne les aurait obtenues, si Dieu lui-même, pour expier le péché d'Adam, n'était né dans la chair humaine. Il est donc vrai d'affirmer que notre félicité et notre gloire dans le royaume des cieux seront plus grandes qu'elles n'auraient été si Adam n'avait pas péché.

22. — Mais on dira peut-être : que penser du souvenir des péchés commis ? En les voyant détruits d'une façon définitive, les élus habitant le ciel où ils sont toujours en présence de leur très

aimable Rédempteur, lui adresseront des actions de grâces sans fin. Nous savons en effet que les consciences de chacun seront révélées à tous, non seulement celles des hommes aux hommes, mais celles des hommes et des anges aux hommes et aux anges. Or, les Chérubins et les Séraphins, les Trônes et les Dominations, les autres Vertus des cieux, en lisant d'une part dans les consciences des hommes leurs péchés, et en se voyant d'autre part absolument préservés de pareilles fautes, ne vont-ils pas regarder ces hommes pécheurs plus vils que si aucune erreur n'avait exercé sur eux son empire ? Comment admettre la condition des hommes plus heureuse et plus honorable dans la société des anges si ceux-ci constatent la marque de leur déchéance provenant du péché d'Adam ? Car pécher est un malheur et un déshonneur, ne pas pécher est un bonheur et une gloire.

23. — Ceux qui tiennent ce langage semblent s'inspirer de la raison, mais de la raison humaine ; si l'on considère le point de vue céleste, on arrive à d'autres conclusions. Les esprits angéliques, auxquels tous les hommes justes, selon la promesse du Seigneur, doivent ressembler après cette vie, ne regarderont pas dans les élus ce qu'ils ont été, mais ce qu'ils sont. D'ailleurs le souvenir de leurs ac-

tions passées, sera pour ceux-ci une occasion de louer et de glorifier leur Sauveur, et, en plus, de rendre honneur à la vertu par laquelle, avec l'aide de Dieu, ils ont triomphé du démon et d'eux-mêmes. Supposons un homme atteint, dans cette chair mortelle, d'une grave maladie, par exemple de la lèpre, le corps entier couvert de vermines, objet d'horreur et d'infection pour tous ceux qui l'approchent ; si par bonheur, grâce à la science médicale ou par l'effet d'un miracle dû à la miséricorde divine, il est rendu à la santé première et si cette guérison est constatée par ceux qui le connaissaient auparavant, qu'arrive-t-il ? Aussitôt ceux-ci, loin de le fuir avec dégoût comme naguère, s'ils ont de la charité fraternelle, désireront le voir, lui parler, constater en lui la faveur divine, l'admirer, le vénérer, enfin lui montrer deux fois plus de considération. Quant au malade guéri, au lieu d'oublier son infirmité, il en parlera même spontanément à ceux qui l'ignorent et se fera une gloire, en quelque sorte, de la révéler. Cet aveu, en effet, rend hommage avant tout à la bonté divine, ensuite à la science des docteurs ; il rappelle aussi la persévérance du malade à espérer sans défaillance sa guérison, à répandre, pour l'obtenir, de ferventes prières accompagnées de bonnes œuvres quotidiennes, à se soumettre courageusement aux

exigences pénibles de la médecine. Si l'on se conduit de la sorte dans les relations humaines, que pouvons-nous, par une certaine analogie, en induire des choses divines ? Nous savons que les péchés dont la face de Dieu se détourne sont les blessures et les plaies de notre âme. D'où viennent-elles, sinon de la corruption de notre première origine ? Mais lorsque cette corruption se change en incorruptibilité, il ne reste plus aucune trace de douleur, ni rien de répugnant, ou qui puisse offenser le regard pénétrant de Dieu. La paix règne désormais entre Dieu et les hommes, qu'aucune limite ne peut réduire, aucun événement briser, aucune offense assombrir. L'Être infini sera contemplé tel qu'il est. On jouira tous ensemble de vivre en celui et pour celui qui ne peut différer en aucune façon de ce qu'il est.

24. — Mon Dieu, mon Dieu, faites comprendre à mon cœur ce que sera dans cette vie future le bonheur de ceux qui vous ont aimé ici-bas, qui ont embrassé la voie tracée par votre mort, source de leur vie, qui ont adhéré à vous en accomplissant votre volonté par l'observation de vos commandements. Oui, Seigneur très bon, selon la parole de votre bienheureux apôtre, vous le Bien suprême, « vous serez avec toute votre excellence éternelle-

ment en tous vos élus »<sup>1</sup>. Comment pourrait-il leur manquer quelque chose s'ils vous possèdent, puisque vous êtes la source et la perfection de tout bien ? Comment les esprits célestes aimés de vous et qui vous aiment, qui jouissent toujours de la vision bienheureuse de votre gloire, je veux parler des anges, pourraient-ils ne pas rendre aux hommes l'honneur qui leur revient, ne pas les chérir comme eux-mêmes, ces êtres ayant un corps semblable au vôtre et consubstantiels à vous sous la forme humaine ; comment ne pas entourer d'une immense tendresse ces hommes si pleins de courage pendant leur vie mortelle, ne fût-ce qu'en domptant leurs passions pour votre amour, si désireux de prouver à la face du monde que ce n'est pas en vain que vous étiez né, que vous aviez souffert, que vous étiez mort pour eux ? Telle est la gloire qu'ils vous ont rendue. Vous étiez venu sur la terre en vous faisant homme pour les chercher, eux les brebis perdues. Ils vous ont écouté, ils vous ont aimé, ils ont suivi vos conseils, et ils sont arrivés heureusement jusqu'à vous. Leur docilité a fait paraître qu'il n'y avait point de déception dans vos desseins, que les souffrances de votre passion n'avaient point été inutiles. Il n'y a donc, mon Seigneur, rien de déraisonnable dans

1. *I Cor.* xv, 28.



ce que j'ai avancé en montrant la gloire des élus dans votre royaume plus grande et plus heureuse qu'elle n'aurait été si Adam n'avait point péché.

*Joie des élus de se voir associés à la royauté du Christ et de sa Mère immaculée.*

25. — Mais il y a une autre dignité et un autre bonheur dont je veux parler, que la nature humaine n'aurait point connus si le premier homme, par suite de sa faute, n'avait pas perdu le paradis: à savoir ce que nous devons à la Vierge Marie, à celle qu'on honore aujourd'hui, qu'on proclame bienheureuse et bénie entre toutes les femmes, que le Dieu infini et tout-puissant a choisie pour sa Mère, avec laquelle il a partagé son empire sur tout l'univers. Quand la multitude des hommes verra à la droite de son Fils unique et bien-aimé, cette Souveraine, dans le royaume où tous les bienheureux se trouveront rassemblés, qui pourra assez estimer le bonheur, le charme, l'honneur de jouir de sa vue et de sa société ? Ils reconnaîtront leur race dans cette Vierge, leur ressemblance avec elle par la communauté de nature ; ils verront celle qui commande aux anges et aux archanges qui, en vertu de sa royauté universelle, gouverne

avec son Fils toutes les créatures, les entourer de la plus douce affection et se réjouir avec eux de la gloire obtenue. Comment les bienheureux ne seraient-ils pas ravis d'une immense allégresse et d'une joie ineffable en se voyant l'objet de tant d'honneur ? Mais ni la bienheureuse Vierge, ni la foule des élus ne seraient jamais arrivés à cette gloire, si le Fils de Dieu pour détruire le péché d'Adam n'était descendu du sein de son Père pour s'incarner dans cette Vierge. C'est donc pour les pécheurs que Marie est devenue Mère de Dieu. Comme dans tout le genre humain il ne s'est point trouvé une femme plus pure, plus sainte, plus humble qu'elle, il a fallu pour l'élever à une telle excellence la vertu de celui qui surpasse tous les êtres en pureté, en sainteté, en perfection. Et quelle dignité plus sublime pouvait-elle obtenir que celle d'enfanter de sa chair l'Homme-Dieu, sans rien perdre de sa virginité ? Cette dignité, Dieu en a gratifié la Vierge Marie parce qu'il a vu combien, grâce à sa pureté de cœur et de corps, elle adhérerait à lui plus que toute créature. O heureuse, oui, heureuse adhésion ! Adhésion à celui qui est le Seul Vrai, le Seul Grand, qui ne fait défection à personne, qui ne trompe jamais la créature s'attachant à lui avec un cœur droit ! C'est, aimante Dame, parce que vous avez adhéré à ce Dieu, je

le répète, qu'il a adhéré à vous, et il l'a fait de la façon la plus tendre et la plus honorable qu'on puisse concevoir. Qu'y a-t-il entre deux personnes de plus doux, de plus respectable, en effet, que l'adhésion d'une mère à son fils et celle d'un fils à sa mère ? L'une et l'autre, n'est-ce pas, furent votre partage.

*La première Ève cause de notre malheur.*

26. — Mais ces honneurs, ces dignités, ces joies, dont la société des hommes mêlés à celle des anges jouit désormais, s'ils proviennent de la prévarication de nos premiers parents, faut-il leur en imputer le bienfait, est-ce une faveur qui leur revient de droit ? Non certes, car ce n'est pas pour obtenir ces biens qu'ils ont transgressé le précepte divin, mais dans un désir superbe de s'élever, en méprisant Dieu, au-dessus de leur condition. Quand ils ont écouté le démon leur promettant de devenir des dieux, ils ne pensaient pas que, pour exterminer cette divinité qu'ils rêvaient d'atteindre, le Fils de Dieu se ferait un jour homme de leur race.

27. — Ève sans doute crut qu'elle allait de suite être divinisée et qu'Adam se faisant son complice

partagerait sa dignité. Orgueil intolérable ! Sottise incommensurable ! Vanité de toutes les vanités sans pareille ! O Ève, combien aurais-tu été plus près de la vraie et suprême Divinité, si tu étais restée soumise à Dieu dans l'humilité de ta condition ! Adam, lui, nous dit l'apôtre, « n'a pas été séduit »<sup>1</sup> par ta prévarication, car il comprit que la promesse du serpent était un mensonge. Mais toi, tu fus misérablement trompée et, comme ta conduite le prouve abondamment, remplie de la science des concupiscences mauvaises ; c'est ton éloquence perfide qui entraîna Adam à consentir. Tu vérifiais à l'avance dans tes œuvres cette parole d'un homme de Dieu : « les femmes font tomber même les sages »<sup>2</sup>. A ce moment l'homme n'avait pas encore été par la sentence divine établi pour te commander ; c'est pourquoi tu l'as vaincu par tes sollicitations féminines et entraîné avec toi et toute votre postérité à la perdition. Il a obéi à ta voix, au lieu d'obéir à la voix de Dieu.

28. — Malheur d'obéir et malheur de ne pas obéir ; malheur d'obéir à la voix de la femme contrairement à la voix de Dieu, malheur de ne pas obéir à la voix de Dieu à cause de la voix de la femme. Double mal, double faute, d'où sont sor-

1. *I Tim.* II, 14.

2. *Eccl.* XIX, 2.

ties toutes tes tribulations et les misères que le monde a souffertes, dont il souffre et souffrira encore ; c'est de là qu'elles ont pris leur cours et acquis leur intensité et leur durée ; partout, ignorance du bien, connaissance et accomplissement du mal ; mépris de Dieu, culte infâme des démons sous la forme des idoles ; mort de la vie présente, mort plus malheureuse encore de la vie future avec les peines qu'elle entraîne ! Ce n'est donc pas à vous, Adam et Ève, que la nature humaine doit rendre grâce d'avoir été exaltée et honorée dans le Fils de Dieu ; c'est à vous, au contraire, qu'elle est redevable des maux innombrables et surtout de la double mort du corps et de l'âme dans laquelle elle a été jetée et précipitée. Tout espoir était perdu d'échapper jamais à ces malheurs épouvantables, si la fleur admirable que nous connaissons issue de la racine de Jessé n'avait commencé à s'élever radieuse sur sa très glorieuse tige. Née dans ce monde d'après le plan de sa volonté, elle a reçu la plénitude des grâces de l'Esprit-Saint reposant sur elle et en a distribué les dons à ceux qui écoutaient sa parole ; avec une grande puissance elle a délivré le monde de l'ignorance du vrai bien, et de tous les autres maux qui en résultaient depuis la chute d'Adam ; elle a ramené miséricordieusement les uns en réalité, les autres en espérance, à

la possession du royaume des cieux qu'ils avaient perdu.

29. — On voit où doit aller la reconnaissance du genre humain ; à qui il est redevable d'avoir été humilié et abaissé jusqu'aux abîmes ; à qui, d'avoir été exalté et glorifié au plus haut des cieux. C'est vous, Adam et Ève, oui, vous qu'il accuse ; c'est à vous que votre postérité impute les maux dont elle souffre, c'est à vous qu'elle reproche en gémissant d'avoir été chassée du paradis, d'avoir été exposée à des misères sans fin. Et elle n'a pas tort. Votre responsabilité est évidente et ne peut être niée. Que serait devenue, Dieu créateur, l'œuvre de vos mains vouée par la faute de nos premiers parents aux peines et à la mort éternelles, si vous n'étiez venu la visiter, la secourir ? Où fuir ? Où se cacher ? Où s'échapper ? Aucune issue à son malheur, aucun refuge, aucun remède, aucune protection. Mais vous êtes venu et vous nous avez montré où nous pouvions d'une façon certaine trouver ce secours. Aussi ceux qui naissent en ce monde depuis votre venue, s'ils ne sont pas sauvés, n'ont plus à se plaindre ni à s'en prendre à personne, si ce n'est à eux-mêmes.

30. — Mais que faire pour obtenir ce salut ? Pour moi, ô mon Dieu, il me semble que le premier et le dernier moyen pour tous d'arriver à cette fin,

est d'abord de vous rendre grâces du fond du cœur pour tous vos bienfaits, de vous aimer, enfin d'obéir à vos commandements, et d'arriver ainsi à la ferme espérance de parvenir jusqu'à vous.

Mais, Père très aimant, qui est capable de réaliser cet idéal ? Personne, s'il ne s'appuie sur votre secours. Vous êtes le plus grand de tous les biens, plutôt le Bien suprême par essence ; rien ne peut être bon, ni le devenir, ni le rester, si ce n'est de vous, par vous ou en vous. Personne ne peut faire le moindre bien sans vous. Vous nous avez rachetés, ô Dieu de vérité, afin de ne pas devoir exercer envers nous, à cause de nos crimes, votre justice sévère. Vous avez voulu être homme pour nous ; faites que nous puissions atteindre ce que vous vous êtes proposé en devenant l'un de nous. Votre honneur est engagé dans l'accomplissement de ce vœu. S'il échoue, vous paraîtrez en quelque sorte impuissant à réaliser vos desseins. Nous n'avons cependant aucun droit d'entrer en discussion avec vous. Vous êtes le maître, et une seule parole de vous l'emporte sur mille de notre part. Si toutes « nos justices sont devant vous comme un linge souillé »<sup>1</sup>, que seront nos injustices plaidant contre nous et mises à nu devant votre Face par nos accusateurs ? Malheur,

1. *Is.* LXIV, 6.

malheur d'être livrés à ce jugement ! Qui pourrait imaginer la confusion et le trouble qu'il inspirera, la terreur affreuse qu'il causera ? Si cette honte et cette épouvante ne trouvent déjà pas de mots capables d'en exprimer l'horreur, qui pourra en réalité, au jugement dernier, supporter ce sévère examen des péchés commis ?

Malheureux hommes pécheurs, héritiers de tous ces maux par notre père Adam, que faire dans cette détresse ? Nous livrer au désespoir ? A Dieu ne plaise. Mais alors ?

O « Source de David » <sup>1</sup>, qui lavez les souillures, jaillissez jusqu'à nous, procurez-nous votre eau salubre.

*Marie source très pure de notre salut.*

31. — Clémence infinie, Seigneur vraiment bon, je vois le remède efficace que vous nous avez préparé dans les desseins de votre miséricorde sans égale, je m'en réjouis vivement et je l'embrasse avec reconnaissance. Et quel est-il ? C'est de pouvoir aller vers Marie et revenir à cette Mère très douce dont nous avons parlé plus haut, de pouvoir diriger vers cette Dame très aimante notre pensée, notre visage, notre voix. C'est en scrutant l'émi-

I. *Zach.* XIII, I.



nence de sa pureté, en admirant le mérite de sa dignité, en contemplant la sublimité de son élévation, en repassant en un mot dans notre esprit les raisons de ne point abolir ses insignes privilèges, que nous sommes arrivés à considérer notre propre détresse. Oui, notre salut consiste à pouvoir enfin l'invoquer dans toute la simplicité de notre dévotion, la supplier de venir à notre secours, d'employer à notre aide le crédit suréminent dont elle jouit auprès de vous. Car nous le savons avec certitude, son pouvoir sur vous est si grand que rien de ce qu'elle veut ne peut en aucune façon manquer son effet. Notre salut est donc remis à sa discrétion, puisque tout ce qu'elle veut, elle le fait en vertu de sa puissance<sup>1</sup>. Quel moyen de salut plus efficace aurait pu nous montrer le Fils de cette Mère bénie ? Lui qui est la fin de toute créature, il nous invite, lorsque nous nous approchons de l'éternité, à recourir à celle qui lui a donné le jour, qui a enfanté de sa chair le Sauveur sans lequel il n'y a pas de rémission des péchés. Quelle bonté de sa part, quelle tendresse, quel désir de miséricorde !

32. — Et vous, Notre-Dame, vers le secours de qui nous envoie votre Fils très doux, que nous dites-vous ? Lui, il est notre miséricorde, et vous,

I. Puissance d'intercession et de médiation.

vous êtes la Mère de cette miséricorde. Encore une fois, que nous dites-vous ? Peut-être de nous réfugier à l'ombre de ses ailes. Soit. Mais si, comme il convient, nous embrassons avec reconnaissance sa miséricorde, cependant nous avons aussi très peur de sa justice. De crainte donc qu'au lieu de la miséricorde nous rencontrions la justice, nous vous en supplions, venez et prenez vous-même en main notre cause. Car c'est lui-même votre Fils, l'ange du « grand conseil »<sup>1</sup>, qui nous a engagés à venir à vous de peur que si nous nous présentions à lui privés de votre appui, il ne soit forcé de nous écarter de vous. Nous sommes pécheurs, nous l'avouons, et nous méritons la damnation, c'est justice, nous ne pouvons le nier. Mais nous savons aussi qu'il est juste de voir accomplie la volonté de celui qui s'applique en toutes ses actions à se mettre d'accord avec la volonté divine. Or, qui a jamais été plus fidèle dans cette soumission à Dieu si ce n'est vous, ô Notre-Dame, dont toute l'existence n'a jamais cessé un instant d'accomplir cette divine volonté ? Veuillez, donc, que le juge très équitable ait pitié de nous, et il sera juste, sans qu'on puisse y contredire, que votre vouloir s'accomplisse. Ne nous abandonnez pas, n'oubliez pas la miséricorde dont vous êtes appelée la Mère ;

1. *Is.* IX, 6.

votre volonté de nous procurer le salut ne sera pas repoussée de celui qui, pour nous sauver, s'est fait, par vous, notre frère.

33. — O merveille du Créateur ! O immense consolation du pécheur ! Si votre Fils, ô Marie, est devenu par vous notre Frère, n'êtes-vous pas devenue par lui notre Mère ? Au moment de subir la mort pour nous, Jésus sur la croix, n'a-t-il pas dit à Jean, un homme en tout semblable à nous : « Voici ta Mère »<sup>1</sup> ? Homme pécheur, réjouis-toi et exulte. Tu n'as plus à désespérer ni à craindre. Quel que soit ton jugement, il dépend entièrement de la sentence de ton Frère et de ta Mère. Ne manque pas d'incliner l'oreille de ton cœur à leur conseil. Ton juge, c'est-à-dire ton Frère le dit : réfugie-toi dans le secours de ta Mère ; et ta Mère te recommande de rester blotti avec confiance sous les ailes de son Fils, elle te promet en plus de se tenir auprès de toi pour t'empêcher d'être accablé par sa justice.

34. — O Marie, que vous dire ? Par quels accents notre voix peut-elle vous louer, par quels élans de joie notre cœur peut-il exprimer ce que nous vous devons ? Certes, ô Notre-Dame, tout ce que nous concevons, imaginons ou proférons en votre honneur, est très peu de chose, et pour ainsi

1. *Joan.* XIX, 27.

dire rien en comparaison de ce qui vous revient. C'est vous qui, avant toute créature, avez été choisie dans la pensée divine comme la plus pure de toutes les femmes, pour enfanter de votre chair Dieu lui-même vraiment homme ; pour devenir par là même la Reine du ciel et régner glorieusement après votre Fils sur tout l'univers ; pour préparer au monde déchu le prix de sa restauration et l'entrée dans la vie éternelle. C'est vous qui avez rétabli dans son premier état par l'enfantement virginal de votre bienheureuse fécondité le genre humain dépouillé de la gloire céleste. C'est vous qui avez aboli les décrets de l'enfer en triomphant, par la mort de votre Fils, du prince de la mort. C'est vous enfin qui avez montré à tous les hommes leur Seigneur et leur Dieu, qu'ils ne connaissaient pas, visible et miséricordieux. C'est par vous, ô Notre-Dame, que nous avons retrouvé dans votre Fils unique la vie perdue ; par vous que nous pouvons recevoir, accomplir, posséder quelque bien ; par vous que nous sommes capables, qui que nous soyons, de parvenir à la vie éternelle. C'est vous qui après Dieu êtes notre suprême, notre insigne consolation ; vous notre bonheur et notre béatitude, vous notre guide et notre soutien vers le royaume des cieux ; soyez notre avocate dernière, nous vous en prions, et dans la félicité bienheu-

reuse, notre allégresse sans fin. C'est par la volonté compatissante et bonne de celui qui est notre miséricorde, c'est-à-dire de votre très doux Fils, que nous recourons à vous. Faites que notre appel ne soit pas vain. Si vous nous faites défection, il n'y a plus rien de sûr pour nous. Ne regardez point nos injustices. Ne retardez pas l'emploi de la miséricorde dont vous avez été dotée plus qu'aucune créature. Vous adhérez pour l'éternité à celui qui est l'Être suprême et ne peut souffrir aucun changement. Soyez donc aussi toujours immuable et telle que nous vous connaissons si bien dans votre largesse à dispenser envers tous votre miséricorde.

35. — Il ne convient d'ailleurs pas que vous différiez d'avis avec votre Fils, qui par pitié pour le genre humain ne cessé de se montrer devant la face de son Père sous le vêtement de notre nature. Cette façon de nous représenter, qu'est-ce, sinon une invention ineffable de sa tendresse destinée à attirer sur nous la miséricorde divine ? Le Père n'a-t-il pas déclaré « qu'il mettait dans ce Fils sa complaisance »<sup>1</sup> ? Peut-il donc refuser sa pitié à ceux sur lesquels le Fils désire l'exercer lui-même ? Non, le Père éternel regarde avec clémence les frères de son Fils, et celui-ci les présente lui-

1. *Matth.* III, 17.

même en sa personne aux regards de son Père.

Et vous, la Mère unique de ce même Fils unique, pourriez-vous repousser du sein de votre miséricorde ceux que le Père de votre Fils et votre Fils lui-même appellent et rappellent aux effusions de leur grâce ? Pourriez-vous vous irriter contre nous, à cause de nos iniquités, lorsque votre Fils que nous avons surtout offensé s'est livré à la mort pour laver ces iniquités ? Vous seriez plus sévère que lui envers nous alors que vous êtes de la même race que nous ? Ne serait-ce pas, ô Notre-Dame, méconnaître votre nature elle-même ?

*Par la puissance de la Mère du Christ,  
que la miséricorde l'emporte sur la justice.*

36. — Mais peut-être êtes-vous si éprise de la justice de Dieu contre ceux qui l'offensent que vous préférez lui voir exercer sa vengeance que sa miséricorde ? S'il en est ainsi pourquoi un jour, à un malheureux qui avait un extrême besoin de votre secours et qui ne vous connaissait pas, avez-vous répondu de votre voix la plus douce que vous étiez plutôt la Mère de la miséricorde, que la Mère de la justice <sup>1</sup>, tandis que votre Fils était aussi bien

1. Allusion à un récit rapporté dans la XLIX<sup>e</sup> Oraison

la vraie et immuable justice que la vraie et désirable miséricorde ? Sans doute, vous avez donné cette réponse à dessein. Si vous vous étiez qualifiée Mère de la justice, vous auriez découragé ce malheureux. Il ne pouvait compter, vous le saviez, que sur la miséricorde. Mais vous pensiez aussi à nous, vos pauvres serviteurs, qui auraient perdu tout espoir de pardon, auxquels vous auriez fermé, comme à des ennemis, la porte de votre unique refuge, au moment où ils fuyaient les poursuites du cruel persécuteur du genre humain. Celui qui subit selon la rigueur de la justice le jugement de Dieu, n'est-il pas comme « un vêtement mis en pièces, bon à devenir la proie des vers »<sup>1</sup> ?

37. — C'est pourquoi, nous vous en prions, ô tendre Souveraine, très douce et très clément Mère de notre Seigneur, regardez l'extrême nécessité où nous réduit notre fragilité et montrez-nous les effets de ce titre aimable que vous vous êtes donné vous-même. En agissant ainsi vous serez sans

(XLVIII° dans l'ancienne édition de Gerberon) du recueil des prières attribuées à S. Anselme. Celle-ci est de Maurille, archevêque de Rouen (1055-1057), (Introduction par D. Wilmart aux *Méditations et Prières de S. Anselme*, collection *Pax*, 1923, p. xvii). Sur l'origine obscure de cette légende mariale elle-même voir l'article du P. Thurston : *The legend of Abbot Elsi, The Month*, vol. 104, 1904, p. II.

aucun doute d'accord avec votre Fils et avec son Père pour nous sauver. Votre Fils très bon désire notre salut. Il le désire tellement que, pour le rendre immuable et éternel, il a revêtu son éternité de notre périssable mortalité. Son Père infiniment vrai et juste se complaît tellement dans ce Fils qu'il ne refuse jamais d'agréer ce qu'il sait être conforme à sa volonté. Veuillez donc, Notre-Dame, uniquement ce qu'il veut, et il n'y aura plus d'obstacle possible à notre salut. D'ailleurs émettre l'idée que vous ne vouliez pas ce que Dieu veut, c'est déjà vous faire offense. Réjouis-toi donc, nature humaine, et sois dans l'allégresse, car le Christ, fils de Sainte Marie a tout arrangé pour ton bonheur en prenant d'elle, à cause de toi, une nouvelle existence dans la réalité de ta substance humaine.

*L'auteur implore Marie pour la rémission de ses péchés.*

38. — O Marie, ma Souveraine, daignez maintenant me pardonner, à moi homme misérable et très grand pécheur, d'avoir osé méditer dans un cœur impur, proférer par des lèvres souillées, écrire d'une main coupable, le présent ouvrage ; pardonnez-lui, je vous en prie, et ayez pitié de lui. Mais



vous le savez, ma tendre Reine, ce qui a encouragé cette présomption c'est mon insuffisance elle-même, car, je l'avoue, je me reconnais indigne du ciel et de la terre. Aussi étais-je fort anxieux de savoir si je pourrais réussir dans cette entreprise. Mon seul espoir était que Dieu jetant sur ma misère un regard de pitié viendrait à mon aide et allumerait par sa grâce en moi quelque légère ardeur du saint amour pour la douceur de votre amabilité. Si ce secours m'a été accordé, je puis peut-être espérer être délivré par la miséricorde divine et par votre intervention, des peines de l'enfer que j'ai méritées. Je vous supplie donc, ô Notre Dame, de ne point vous indigner de mon audace et de ma présomption. Si je m'en suis rendu coupable en entreprenant ce travail, que mon excuse soit la nécessité urgente d'écrire pour votre défense et l'encouragement inspiré par votre immense bonté dont tous les siècles proclament les bienfaits.

39. — Mon vœu suprême est d'éprouver votre assistance au jugement dernier présidé par votre Fils très juste. Si, écartant la miséricorde, sa sentence me condamnait sévèrement à être livré aux cruels bourreaux, venez à mon aide ; pendant que celui-ci m'entraîne aux enfers accourez au-devant de lui, étendez sur moi l'armure de votre main

secourable, arrachez-moi à la damnation éternelle. Quand j'étais petit, il m'est arrivé comme à plus d'un écolier d'être préservé de la verge du maître par une intervention féminine. Il en reste un souvenir reconnaissant et un besoin de rendre un hommage ému à ces tendres libératrices de nos frayeurs enfantines. Si ces femmes pour un si petit service méritent notre gratitude, quelle ne sera pas la louange que vous attirera de la part des habitants du ciel le salut des pécheurs, surtout, ô Notre-Dame, quand vous exercerez votre miséricorde envers moi le plus grand de tous. Votre Fils bien-aimé, le Seigneur Jésus, a dit que « les anges dans le ciel auraient plus de joie pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes, qui n'ont pas besoin de pénitence »<sup>1</sup>. S'il est vrai qu'on se réjouira dans le ciel pour le retour d'un pécheur de la voie du mal dans celle du salut, quelle ne sera pas la joie qu'y provoquera l'arrivée même du pécheur délivré de tout mal ? Vous voyez donc, ô ma Souveraine, qu'en m'épargnant les peines de mes péchés et en me donnant part à l'éternelle félicité, vous mettrez en fête toute la cour céleste.

40. — Ne regardez pas, tendre Mère, l'énormité

1. *Luc.* xv, 7.

de mes crimes. Qu'elle ne l'emporte pas à vos yeux sur la joie des applaudissements angéliques soulevés par la vue du pardon accordé. O Notre-Dame, que deviendrai-je, que ferai-je, je l'ignore complètement. Mais quoi qu'il arrive, je vous en supplie, n'oubliez pas la supplication que je vous adresse aujourd'hui. Je vous en prie, par la très douce dilection que vous avez pour votre Fils unique, arrachez-moi à l'auteur de la mort, et accordez-moi la vie éternelle.

Et vous, ô Jésus, rempart invincible de tous ceux qui accourent vers vous, vrai Fils unique de la très chaste Vierge, ma Souveraine, par l'amour dont vous chérissez cette très douce Mère, faites que se réalisent un jour pour moi les vœux que mon cœur tiède mais cependant aimant forme aujourd'hui par son intercession. Si malgré tout, la multitude de mes crimes provoque votre justice à me condamner plus que la tendresse de votre Mère n'incline votre miséricorde à m'épargner, ne m'abandonnez pas tout à fait. Vous qui êtes présent partout et partout exercez votre puissance, mettez un obstacle entre mes ennemis et moi, afin que je puisse me dérober à leurs poursuites, que je ne devienne pas la proie des démons, que je ne tombe pas dans les abîmes affreux de l'enfer. Si je ne puis même pas obtenir cette grâce, qu'au

moins dans le séjour des morts je ne sois pas privé du souvenir et de la connaissance de votre saint Nom, que je ne devienne pas semblable à Satan et héritier de sa haine, tenté de vous reprocher votre justice et de mériter ainsi l'aggravation de la sentence réservée à ceux qui s'obstinent dans la perversité du murmure <sup>1</sup>.

41. — Seigneur, Seigneur plein de bonté, si à toutes ces supplications vous fermez les oreilles de votre miséricorde, je ne vois pas ce que je puis encore implorer de vos largesses infinies. Cette ignorance même vient sans doute de la multitude de mes iniquités. Si la profondeur de leurs ténèbres ne m'enveloppait pas, vous qui êtes la lumière indéfectible, vous ne me manqueriez pas, vous écarteriez loin de moi l'obscurité de cette ignorance par le rayon de votre clarté ; je verrais alors dans cette lumière que « vous n'êtes pas un Dieu voulant l'iniquité » <sup>2</sup> et que pourtant vous connaissez et pouvez trouver dans votre tendresse des moyens ineffables de relever ceux qui tombent

1. Cette hypothèse de la soumission à Dieu est incompatible avec l'état de damnation. L'amour divin, qui ne peut abandonner l'auteur jusque dans l'excès de sa crainte, est un signe que celle-ci provient de son humilité ou, peut-être, d'une épreuve intérieure telle que S. François de Sales et d'autres saints l'ont passagèrement éprouvée.

2. Ps. v, 5.

et sont oppressés par la misère et le péché. Je crois d'ailleurs, fermement, mon Dieu, j'en suis persuadé dans le fond de mon cœur et je le confesse de bouche, tout ce que vous ferez de moi, quel que soit le poids des maux dont vous pourriez m'accabler, votre sentence éloignée de toute injustice ne s'inspirera jamais du trouble irraisonné de la colère. Daignez donc effacer et remettre nos péchés. Soyez envers nous tel que nous le fait espérer le tendre amour de votre très douce Mère. Puisse-t-on en réalité expérimenter que vous êtes la miséricorde, cette miséricorde que Marie elle-même a déclaré de ses pieuses lèvres avoir enfanté de sa propre chair pour le salut du genre humain, en devenant Mère du Dieu qui est vraiment homme.

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

## INTRODUCTION.

I. Notice sur Eadmer. . . . .	1
II. Le culte de la conception de la Vierge en Angleterre au XII <sup>e</sup> siècle. . . . .	5
III. Le « Traité de la conception de Sainte Marie » . . . . .	10
IV. Influence du Traité dans le développement du culte et du dogme marials. . . . .	16

## TRAITÉ DE LA CONCEPTION DE SAINTE MARIE.

Les savants opposés à la fête de la Conception confondus par l'Écriture et la piété des simples . . . . .	29
Marie est la tige très pure de Jessé et la demeure inviolée de la Divinité. . . . .	34
L'excellence de la prédestination de Marie, Mère de Dieu, la préserve de la contagion originelle et la place au-dessus de toutes les créatures . . . . .	37
Marie ne fut pas sanctifiée après sa naissance mais dès le premier instant de sa Conception . . . . .	40
Rôle de la Vierge immaculée dans le plan de la Rédemption . . . . .	45
Bienfait de la Rédemption dont la Conception de Marie est le fondement. . . . .	50
Joie des élus de se voir associés à la royauté du Christ et de sa Mère immaculée. . . . .	57
La première Ève cause de notre malheur. . . . .	59
Marie source très pure de notre salut. . . . .	64
Par la puissance de la Mère du Christ, que la miséricorde l'emporte sur la justice. . . . .	70
L'auteur implore Marie pour la rémission de ses péchés . . . . .	72

---